



OPTEZ POUR UN IMMOBILIER CRÉATEUR DE VALEUR POUR VOTRE VILLE.

Résolument tournés vers les besoins des populations et des collectivités locales, nous avons créé des produits locatifs devenus des modèles dans le paysage urbain. Nos résidences étudiantes et seniors répondent aux attentes sociétales, et nos résidences hôtelières participent au dynamisme et à l'économie des villes.

01 53 23 25 52
www.groupe-reside-etudes.com

RÈSIDE ÉTUDES

www.rgegroup.paris - Avril 2023 - Document non contractuel - Réside Études - RCS NANTERRE 350 902 102 - SAS au capital social de 20 000 000 €.

Le journal du Grand Paris

Entreprises / Territoires / Innovations / Attractivité

P. 02

REPÈRES

Les acteurs en action pour renaturer la ville.

P. 12

URBANISME

Le végétal se fait une place en zone urbaine.

P. 24

ESPACES VERTS

Une nouvelle dynamique pour les espaces naturels.

P. 36

ALIMENTATION

Regain d'intérêt pour les circuits courts à l'heure de la résilience.



Avec la participation de



**NATURE
ET ALIMENTATION**

**FONT
LEUR RETOUR
EN VILLE**

lejournaldugrandparis.fr



Métropole
du Grand Paris

UNE HISTOIRE D'AVENIR



Favoriser le rééquilibrage dans la Métropole du Grand Paris, grâce à des projets d'aménagement et d'équipements structurants qui résorbent les coupures urbaines et qui permettent de recoudre le territoire dans un souci permanent de solidarité : construction de passerelles, de logements, d'équipements sportifs, de bureaux ou encore de projets de revitalisation des centres-villes. En consacrant 2/3 de ses investissements aux communes situées à l'est et au nord, la Métropole du Grand Paris réduit ainsi les inégalités au bénéfice des habitants pour créer une métropole unifiée et équilibrée.

www.metropolegrandparis.fr



© KIM RECLER



Jérémie Almosni,
Directeur régional Ile-de-France
de l'ADEME

Les secteurs agricole, forestier et leurs filières ont notamment pour enjeux de contribuer au défi alimentaire mondial tout en réduisant les impacts environnementaux et la dépendance aux ressources non renouvelables. Un autre enjeu réside dans notre capacité à développer le potentiel de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables issues de la biomasse, tout en préservant les milieux naturels, la qualité de l'eau, la fertilité des sols et tenant compte de l'articulation entre usages et des effets des changements climatiques.

Le défi global des secteurs agricoles et forestiers réside en la recherche permanente d'équilibre entre les services indispensables rendus par leurs écosystèmes. La transition écologique de ces secteurs demande une approche holistique et multicritère. Pour cela, l'Ademe Ile-de-France a bâti sa nouvelle feuille de route embrassant l'agriculture urbaine, l'alimentation et la nature en ville en un tout interdépendant. Il s'agira de disposer d'une capacité d'analyse systémique et multicritère des filières et des territoires en déployant nos modes d'action déjà bien en installés comme ceux relatifs au financement du déploiement de la transition écologique, au soutien de l'innovation et de la préparation de l'avenir ainsi que notre contribution à l'expertise collective.

© JGP



Raphaël Richard,
rédacteur en chef

Face au réchauffement climatique, les zones urbaines doivent urgemment trouver les moyens de faire baisser la température pour rendre les inévitables canicules supportables aux habitants. Et cette adaptation a pour meilleur levier l'aménagement d'espaces de nature. La végétalisation est « essentielle au développement de la biodiversité et participe localement au rafraîchissement, à la gestion des eaux de pluie et à l'amélioration de la qualité de l'air », écrivait l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) en 2020, en plus d'être « source d'embellissement et de qualité de cadre de vie ».

Mais si cette solution s'impose, elle se heurte à différents obstacles dont le changement culturel qu'elle implique autant pour les acteurs publics que les citoyens. Ce hors-série, réalisé en partenariat avec l'Ademe Ile-de-France, démontre l'ampleur de la tâche à accomplir, tout en rapportant de nombreux exemples du changement qui a déjà été amorcé. Des initiatives porteuses de sens. De bon sens.

REPÈRES

- PAGE 02 — **Des espaces naturels sous la contrainte**
- PAGE 04 — **Marc Barra : “ La renaturation est de l'ordre du désaménagement ”**
- PAGE 06 — **Les acteurs publics en action : L'Etat et la Région au soutien des communes**
- PAGE 09 — **Nature 2050 : La Métropole au chevet des territoires**

URBANISME

- PAGE 14 — **Reconnecter le milieu urbain aux écosystèmes qui l'environnent**
- PAGE 16 — **Pascal Depienne : “ Il n'y a pas de limites à la végétalisation de la ville ! ”**
- PAGE 18 — **Les paysagistes reprennent la main sur l'aménagement**
- PAGE 20 — **Ces opérations qui verdissent l'ADN francilien**

ESPACES VERTS

- PAGE 26 — **Jean-Philippe Dugoin-Clément : “ Le Sdrif-e doit concilier le ZAN et le maintien de pôles de développement ”**
- PAGE 28 — **Les collectivités en ordre de marche pour renaturer le territoire**
- PAGE 30 — **Redonner leur place aux cours d'eau**
- PAGE 31 — **La renaturation des espaces urbains à l'aune du changement climatique**
- PAGE 34 — **Rando et botanique au programme des Tours piétons du Grand Paris**

ALIMENTATION

- PAGE 38 — **Les territoires s'emparent de leur alimentation**
- PAGE 39 — **Christian Thibault : “ La résilience alimentaire n'est pas l'autonomie ”**
- PAGE 43 — **L'agriculture francilienne en pleine transition**
- PAGE 45 — **Christophe Hillairet : “ Si la tendance en cours se poursuit, d'ici un siècle il n'y aura plus un mètre carré d'agriculture en Ile-de-France ”**
- PAGE 47 — **L'agriculture urbaine, maillon entre la ville et les champs**

Couverture : © BEATRICE PREVE

Hors-série Le journal du Grand Paris

Société éditrice
JGPmedia au capital de 100 000 €
96 boulevard Diderot 75012 Paris
CPPAP : 1126 | 92553
ISSN : 2427-6227
Dépot légal à parution

Directeur de la rédaction : Jacques Paquier / Rédacteur en chef : Raphaël Richard /
Rédactrice en chef déléguée : Fabienne Proux / Rédactrices en chef adjointes : Catherine Bernard / Emmanuelle Chaudieu /
Ont participé à ce numéro : Elena Jeudy-Ballini / Guillaume Ducable / Stéphane Duguet / Correctrice : Michèle Cataldi /
Directeur commercial : Eric Naessens / Direction artistique & création : Frédéric Savarit /
Imprimerie : ISI Print - Parc des Damiers, 139 rue Rateau, 93120 La Courneuve

☎ 01 43 55 83 60 ✉ abonnement@lejournaldugrandparis.fr 📱 www.lejournaldugrandparis.fr

État des lieux Des espaces naturels sous la contrainte

— Dans le document « L'environnement en Ile-de-France » paru en mai 2022, l'Institut Paris Region dresse un état des lieux de la présence des espaces naturels dans la région.



Les enjeux de l'adaptation au changement climatique croisés aux enseignements de la crise sanitaire ont souligné l'importance de la présence de la nature en ville. Or, entre 1982 et 2017, l'artificialisation des sols a conduit à une diminution nette de 42 860 ha de la surface d'espaces ouverts en Ile-de-France. Autre problème lié à l'urbanisation, la trame verte et bleue est « très fragmentée » avec plus de 2 000 obstacles et éléments qui « fragilisent les corridors écologiques ». De plus, « les espaces verts

créés en ville dense sont de plus en plus petits, très souvent sur des dalles et pas forcément situés dans les espaces carencés », relève l'Institut Paris Region. « Il en résulte une mosaïque de petits espaces de compositions floristique et faunistique diversifiées, dont les surfaces sont souvent trop réduites pour être considérées comme fonctionnelles, les espèces ayant besoin d'un seuil de surface minimal pour accomplir leur cycle de vie. » Des tendances qui ont conduit à une baisse de 41 % des oiseaux communs spécialistes des milieux bâtis entre 2004 et 2017.

Les changements des pratiques – notamment l'arrêt des pesticides – ont toutefois permis des améliorations : « la richesse floristique observée dans les interstices urbains (pieds d'arbres, murs, toits...) en Ile-de-France est en très forte augmentation », signale l'étude. Par ailleurs, si les sols urbains de pleine terre n'ont pas la même richesse que leurs équivalents naturels, ils sont néanmoins « en mesure de fournir efficacement de nombreux services écosystémiques : support de végétation, infiltration d'eau, rôle paysager... ».

31 %
de la surface régionale est couverte de forêts, d'espaces naturels et d'espaces verts urbains.
(Institut Paris Region)

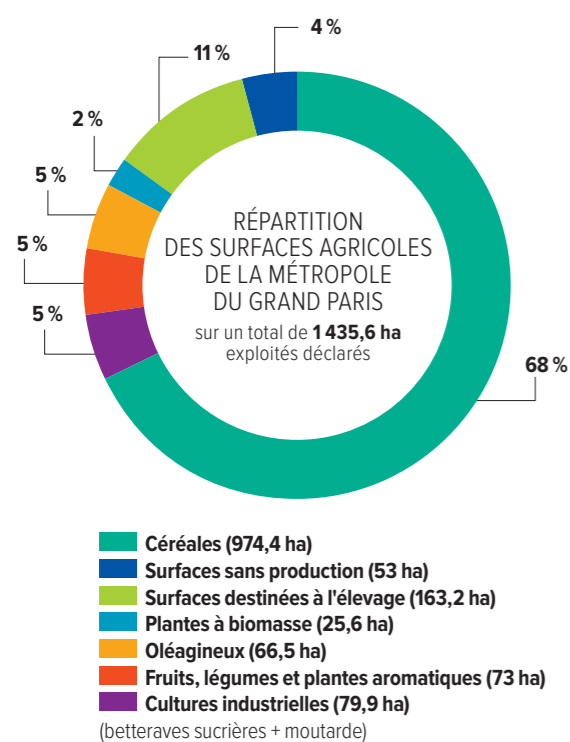
9 m²
d'espaces verts par habitant à Paris et petite couronne.
(Institut Paris Region)

30 535 ha
potentiellement minéralisés et renaturables en Ile-de-France.
(ARB Ile-de-France)

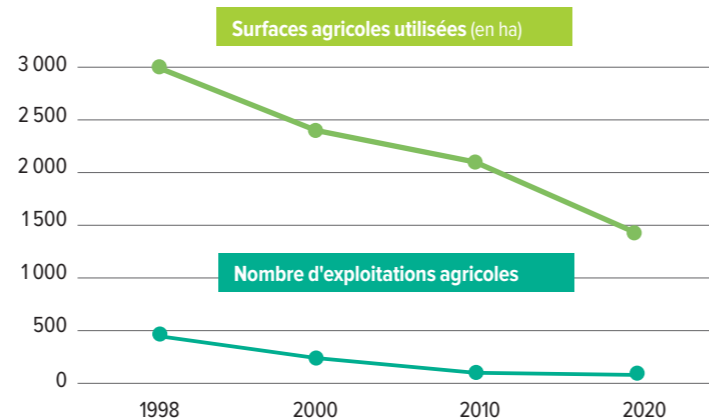


Verbatim
« Les bénéfices de la nature en ville ne sont pas suffisamment valorisés »

Hugo Meunier,
fondateur de Merci Raymond.

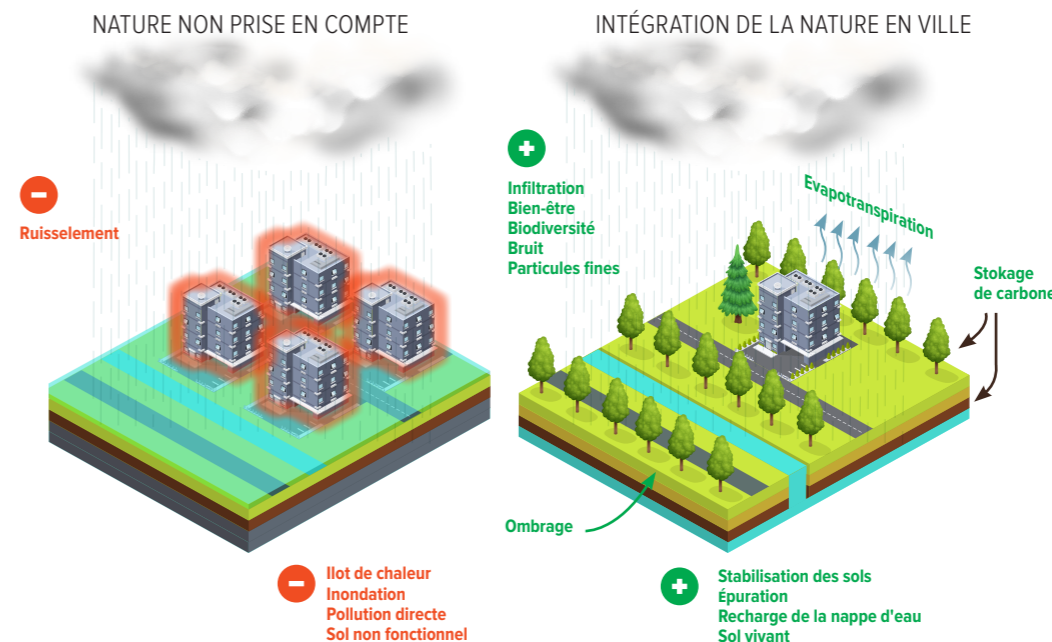


Aujourd'hui, la métropole du Grand Paris comprend 1 435,6 ha d'espaces agricoles



Les bienfaits de la nature en ville

Tandis que l'artificialisation pose de multiples difficultés face au changement climatique, la nature offre de nombreux avantages.



© FRED - SOURCE INSTITUT PARIS REGION

Étude Un lien entre biodiversité et santé

— Dans une étude parue le 8 février dernier, l'observatoire régional de santé (ORS) et l'agence régionale de la biodiversité (ARB) mettent en évidence la nécessaire association entre la biodiversité et la santé dans les politiques franciliennes.

La biodiversité, lorsqu'elle est « associée à des écosystèmes fonctionnels et par les "services écologiques" qu'elle rend », peut participer à une démarche de prévention et de promotion de la santé. A l'échelle locale, de nombreuses études scientifiques s'accordent, par exemple, sur les bénéfices des écosystèmes sur la santé mentale et physique des populations. Mais verdier des espaces urbains ne fait pas tout et doit nécessairement s'accompagner de la réduction des sources de polluants, issus notamment de l'agriculture ou de l'industrie médicamenteuse.

L'étude relève par ailleurs l'importance d'une réflexion en amont de projets de renaturation, sur le choix des essences ou encore sur la surface du

couvert végétalisé considéré pour maximiser les effets sur la santé humaine.

FAIRE DE LA PÉDAGOGIE

L'ORS et l'ARB concluent par des préconisations pour associer biodiversité et santé dans les politiques publiques. L'objectif étant « d'accompagner l'action publique locale francilienne afin de faire converger les politiques publiques d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité, et de promotion de la santé ». Dans ce but, il est recommandé de décloisonner les politiques publiques, d'associer des collectivités et de nouveaux acteurs, d'investir dans la production de connaissances et de faire de la pédagogie auprès des acteurs pour les sensibiliser à ces enjeux.

Adaptaville Recenser les solutions d'adaptation

Lancée en 2021, la plateforme Adaptaville, animée par l'agence parisienne du climat, entend mobiliser les acteurs du Grand Paris par le biais d'une boîte à outils de solutions et un programme d'animations territoriales. Objectif : accélérer l'adaptation des villes au changement climatique (canicules, inondations, sécheresses...) en prenant des mesures de végétalisation, de restauration du cycle de l'eau ou d'incitations à des changements de comportement. Une centaine de projets sont d'ores et déjà répertoriés sur la plateforme et un second appel à candidatures, lancé dans ce cadre, a conduit début 2023 au choix de 31 solutions nouvelles proposées par des entreprises, collectivités, bureaux d'étude, architectes. La ville de Vincennes (Val-de-Marne) a notamment été retenue pour la désimperméabilisation des places de stationnement et la création de « rues-jardins ».



Verbatim

« C'est un vrai choix politique courageux d'aménager des espaces de nature en ville »

Yann Wehring,
vice-président du conseil régional chargé de la transition écologique, du climat et de la biodiversité.

© AYMERIC GUILLONNEAU

Marc Barra

“ La renaturation est de l'ordre du désaménagement ”

— A côté des ambitions en matière de zéro artificialisation nette (ZAN), la région Ile-de-France porte des ambitions en matière de renaturation. Marc Barra, écologue à l'agence régionale de la biodiversité (ARB) Ile-de-France, explique les enjeux d'un tel procédé et l'outil développé pour aider les collectivités dans cette démarche.

Le terme de renaturation est aujourd'hui utilisé pour différents types d'aménagements. Quelle est la définition de l'ARB ?

Marc Barra — Renaturation est en effet un terme un peu fourre-tout qui regroupe la végétalisation, l'embellissement ou le verdissement. A l'ARB, nous expliquons que cela va beaucoup plus loin qu'une démarche de verdissement de la ville. Le verdissement est une démarche maîtrisée, en faisant appel à un paysagiste, en revanche on ne sait pas renaturer : c'est-à-dire aider des écosystèmes à se rétablir, revenir vers un état naturel même s'il n'y a pas d'état de référence. En ville, les écosystèmes sont dégradés et la question est de savoir si on peut passer d'un milieu artificiel à un milieu fonctionnel en termes de biodiversité. Il est possible de mettre en place des boisements urbains, des zones humides, de rouvrir des cours d'eau, d'installer des mares, etc. Il est nécessaire de prendre en compte toutes les dimensions biologiques. Cela prend du temps et il faut laisser les processus se faire. C'est un autre sujet : sortir du besoin de gérer systématiquement les espaces de nature en ville.

Quelle différence avec la désimperméabilisation ?

M. B. — La désimperméabilisation n'est qu'une étape vers la renaturation qui vise généralement à infiltrer l'eau, mais en termes de biodiversité, ce n'est pas suffisant. On a ainsi eu tendance à encourager les revêtements perméables au détriment des sols végétalisés. La désimperméabilisation doit être réservée à la voirie et aux espaces carrossables. Et dans l'aménagement des quartiers, il y a des espaces qui pourraient être végétalisés. Renaturer, c'est restaurer les sols, décompacter, refunctionaliser.



© FRED

A propos de la renaturation, vous parlez de « désaménagement ». Qu'entendez-vous par là ?

M. B. — C'est comme ça que je conçois la renaturation, par opposition au paysagisme et au verdissement. Jusqu'ici, on concevait d'abord un projet urbain qu'on venait ensuite verdifier. La renaturation, c'est l'aménagement en tenant compte de la nature présente : cours d'eau, arbres, etc. C'est de l'ordre du désaménagement car on vient déconstruire des sites conçus dans une phase d'aménagement, on revient sur une urbanisation passée. La renaturation vise à réimplanter des éléments structurants du paysage. La réouverture d'une rivière, par exemple, change la morphologie d'une ville. Avant, les agences de l'eau finançaient des infrastructures et, maintenant, elles soutiennent l'inverse. A Cleveland, 5 300 bâtiments ont été démolis pour recréer des sites naturels.

Où en est-on de cette démarche ?

M. B. — Au début, car avant l'arrivée du zéro artificialisation nette (ZAN) on n'en parlait pas, cela a mis ce terme sur le haut de l'affiche, l'a inscrit dans le vocabulaire de la planification. C'est encore un peu une découverte. On comprend que ce n'est pas juste de végétaliser les toits et les murs - ce qui est indispensable - mais il faudra aller plus loin. Il y a des obstacles encore à franchir, comme celui du coût. A l'ARB, nous sommes toutefois plutôt positionnés comme l'Ademe sur un objectif de zéro artificialisation brute, avec l'idée de déjà construire sur l'existant. La renaturation ne doit pas être un droit à artificialiser.

Cette question de la renaturation constitue-t-elle un changement culturel ?

M. B. — Elle questionne notre rapport à la nature en ville. On s'est construit une image maîtrisée et aseptisée de la nature, ce que j'appelle le verdissement. Mais pour avoir un côté esthétique il faut beaucoup d'interventions, avec l'usage de l'eau et le recours à l'industrie horticole. Les approches changent depuis une quinzaine d'années avec la gestion différenciée ou l'interdiction des pesticides. Il faut accepter le retour de l'eau, du bois mort. On est sur des perceptions personnelles, cela nécessite donc de communiquer, sur l'adaptation au changement climatique notamment, et de donner des exemples.

L'impact de la renaturation peut-il être évalué ?

M. B. — Pour communiquer auprès des habitants, il faut mettre en place un suivi sur les bénéfices comme la gestion de l'eau ou la réduction de chaleur. Il est également facile de suivre la biodiversité avec les protocoles tels que ceux du Muséum national d'histoire naturelle (Viginature), qui peuvent être déployés par des non-scientifiques. Sur deux-trois ans, cela

permet d'avoir des résultats fiables, comparables. Il est aussi possible d'installer des capteurs de température ou de mesurer la capacité hydrique.

Pouvez-vous présenter le travail de l'ARB sur le potentiel de renaturation en Ile-de-France ?

M. B. — Pour aider les collectivités à choisir des sites à renaturer, nous avons développé un outil de système d'information géographique avec les données disponibles en Ile-de-France. Nous nous sommes demandé quels sont les secteurs où il y a le plus besoin de renaturer ? Pour cela, nous avons retenu les zones sur lesquelles il y a des enjeux en termes d'adaptation au changement climatique, de reconquête de biodiversité et d'amélioration de la santé. Nous avons défini des indicateurs pour mesurer ces éléments et faire ainsi ressortir des zones sur des mailles de 125 m sur 125 m. Dans ces zones repérées par l'outil, nous avons ensuite identifié les sites potentiellement renaturables, c'est-à-dire minéralisés, comme des cours d'immeuble, des parkings ou des places publiques. Nous estimons ainsi que 30 000 ha d'espaces minéralisés sont potentiellement renaturables et 7 000 ha regroupent les trois enjeux. Cela permet de connaître les endroits où potentiellement agir. L'idée est de sortir d'une démarche opportuniste - de type transformation des cours d'école - pour avoir une démarche plus scientifique. C'est aux collectivités maintenant de prendre le relais et de faire une vérification sur le terrain.

Quels sont les besoins des collectivités ?

M. B. — Elles s'interrogent sur la définition, elles ont regardé l'outil et veulent parler des zones concernées. Nos échanges avec elles permettent d'avoir des retours sur l'outil et d'affiner les informations sur les communes. Les collectivités ont aussi besoin de ressources sur la renaturation, la végétalisation, etc. et ont des difficultés à trouver des bureaux d'études pour les accompagner à ce sujet, car un paysagiste classique n'a pas forcément les compétences. Elles recherchent des financements et, parfois, un soutien pour communiquer auprès des habitants qui ont des craintes sur le retour de la nature en ville.

Comment sont organisés les acteurs au niveau régional ?

M. B. — L'ARB se positionne sur la production d'études, de données et d'outils. Ile-de-France nature a plus une fonction opérationnelle pour financer des études de renaturation par le biais de l'appel à manifestations d'intérêt « retour de la nature en ville », qui va permettre de financer des opérations. Nous sommes en train de nous organiser et nous travaillons ensemble pour faire émerger des projets. ●

Propos recueillis par Raphaël Richard



Publication
Un guide de la renaturation en Ile-de-France
 L'agence régionale de la biodiversité a publié fin 2022 un guide de la renaturation en Ile-de-France, organisé en trois parties : une synthèse scientifique de la renaturation et du zéro artificialisation nette (ZAN) ; une présentation de la méthode de l'ARB pour identifier les zones renaturables avec des retours d'expériences pour chacun des enjeux (adaptation au changement climatique, reconquête de la biodiversité et amélioration de la santé) en Ile-de-France, en France et à l'international ; des préconisations sur comment mener à bien un projet. Le document dispose aussi d'une bibliographie.

Les acteurs publics en action

L'Etat et la Région au soutien des communes

— Face au défi climatique, l'Etat a lancé le fonds vert et la Région a renforcé son dispositif d'appui aux communes, afin de les soutenir dans leurs démarches de désimperméabilisation, de végétalisation ou de renaturation.

Appuyer sur l'accélérateur. Tel est l'objectif des acteurs publics qui multiplient les dispositifs et les initiatives pour développer les espaces de nature en ville. Annoncé le 27 août dernier par la Première ministre Elisabeth Borne, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - ou fonds vert - est « destiné à renforcer la performance environnementale dans les territoires, à adapter les territoires au changement climatique et à améliorer le cadre de vie des citoyens ». Déconcentré aux préfets, ce dispositif est doté de 2 milliards d'euros de crédits à l'échelle nationale.

Sur cette somme, l'Ile-de-France doit bénéficier de 294,88 millions d'euros pour financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés selon trois axes, dont l'adaptation du territoire au changement climatique en termes de prévention des inondations, de risques d'incendies de forêt et de renaturation des villes. Sur ce dernier point, le fonds dédié vise à aider les actions relatives à la renaturation des sols et des espaces urbains ; à la présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville ; à la végétalisation des bâtiments et équipements publics (toitures et façades végétalisées).

3^e fonds friches

19 projets franciliens lauréats

La troisième édition du fonds friches, créé dans le cadre de France relance, compte 19 projets franciliens lauréats : deux à Paris, quatre en Seine-et-Marne, deux dans les Yvelines, trois en Essonne, un dans les Hauts-de-Seine, quatre en Seine-Saint-Denis, un dans le Val-de-Marne et deux dans le Val d'Oise. Parmi eux, la reconversion de l'ancienne poste de Cergy (Val d'Oise) et la végétalisation de ses abords, portées par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (0,6 ha, 2,34 millions d'euros d'aides). Ils bénéficieront, ensemble, d'aides d'un montant de presque 18,5 millions d'euros, et représentent une superficie totale de quelque 50 ha. Ce fonds est désormais intégré dans le fonds vert, qui fait d'ailleurs du recyclage des friches une priorité en Ile-de-France. Parmi les impacts attendus de cette action par les services de l'Etat : la protection de la biodiversité, la réduction du risque de ruissellement et l'augmentation du stockage de carbone.



Projet Zone sensible à Saint-Denis, soutenu dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers fertiles ».

Le fonds vert a aussi vocation à améliorer le cadre de vie grâce au recyclage des friches (voir encadré) et à l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, qui prévoit par exemple de soutenir les initiatives en matière de restauration écologique. L'appui à l'ingénierie de la transition écologique fait figure de mesure complémentaire au dispositif.

« Le fonds vert vise à avoir un effet de levier massif dans les territoires, en soutenant des projets à fort impact environnemental qui seront mis en œuvre dès 2023 », estime Marc Guillaume, le préfet de région. En fonction des mesures, les dossiers déposés sur la plateforme Aides-territoires seront examinés au fil de l'eau ou par vagues. Les projets devront être engagés avant la fin de l'année 2023 et livrés avant fin 2026. Des cahiers d'accompagnement sont accessibles en ligne pour expliquer chacune des mesures.

RENFORCEMENT DE L'ACTION DE LA RÉGION

Le conseil régional d'Ile-de-France est présent de longue date sur ce créneau avec son plan vert, qui finance notamment les communes - et plus particulièrement celles carencées - pour la création de nouveaux espaces verts. L'exécutif régional a renforcé l'an passé son action à ce sujet, avec son plan régional d'adaptation au changement climatique (Pracc). « Les solutions



Adaptation au changement climatique

L'Ademe Ile-de-France accompagne les acteurs

Partenaire du plan régional de l'adaptation au changement climatique (Pracc), l'Ademe Ile-de-France accompagne les collectivités et les entreprises dans leurs démarches d'adaptation au changement climatique. Elle soutient également des associations, à l'instar de l'agence parisienne du climat (APC) dans le cadre de son projet Adaptaville. « Une approche pluridisciplinaire est préconisée avec l'ensemble des parties prenantes autour de la table, afin de prendre en compte l'ensemble des dimensions », explique Claire Peyet Febrer, référente de cette thématique pour la direction régionale Ile-de-France de l'Ademe. Cette dernière pilote également dans la région le programme "Territoire engagé transition écologique" (TE TE), qui accompagne la structuration de démarches territoriales autour de deux référentiels (climat-air-énergie et économie circulaire). Dans ce cadre peuvent notamment être mises en place des solutions fondées sur la nature qui « visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever les défis et enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en générant des bénéfices pour la biodiversité », précise l'Ademe. L'agence met par ailleurs à disposition des collectivités territoriales l'outil Tacct (Trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires), qui permet d'élaborer une démarche d'adaptation au changement climatique, du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation du plan d'action. Et pour les entreprises, le référentiel d'analyse de la résilience climatique des entreprises (Ocara) accompagne les acteurs économiques à être résilients face aux impacts climatiques déjà existants et à ceux à venir. ●

935 communes carencées ou très carencées en espaces verts en Ile-de-France sur 1 276. (ARB IDF)

d'adaptation les plus pertinentes, les plus durables, sont souvent celles fondées sur la nature, remarque Yann Wehring, vice-président de la Région chargé de la transition écologique, du climat et de la biodiversité. De plus, ces solutions offrent généralement d'autres avantages, comme renforcer la biodiversité. »

Objectifs fixés dans ce plan : 2 millions d'arbres plantés en milieu urbain sur la mandature, restaurer 700 ha de zones humides et 5 000 ha de désimperméabilisation d'ici à 2030, avec l'idée de renaturer ensuite. « La désimperméabilisation

permet la lutte contre les inondations dues au ruissellement, la renaturation offre en plus le rafraîchissement », observe Yann Wehring. La collectivité francilienne, qui a repris à l'Etat la compétence Natura 2000, prévoit aussi de travailler sur les trames vertes et bleues. Ainsi, 35 points noirs de franchissement de la nature ont été identifiés, qui doivent être supprimés pour permettre aux espèces de remonter vers le nord rechercher un climat adapté. « Nous allons focaliser nos outils d'aide sur ces points, parfois à la jonction de communes », remarque le vice-président.

NOUVELLE AGENCE

Pour organiser son action, la Région a transformé fin 2022 son agence des espaces verts en un nouvel organisme, baptisé Ile-de-France nature, qui agit en binôme avec l'agence régionale de la biodiversité (ARB). La nouvelle structure garde toutefois les compétences de celle qu'elle remplace, à savoir l'ouverture au public d'espaces de nature, la préservation de la biodiversité, la reconquête d'espaces délaissés, la création de grandes continuités et l'installation d'agriculteurs en Ile-de-France.

>>> Suite de la page 07



Ferme de Charonne à Paris, soutenue dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers fertiles ».

Le nouvel outil a été conçu à partir d'un questionnaire aux maires franciliens afin de bien répondre à leurs besoins. « *Les élus locaux nous ont fait part de difficultés pour sortir leurs projets, depuis le retrait des directions départementales de l'équipement ayant conduit à la disparition des compétences en interne nécessaires*, rapporte Sophie Deschiens, conseillère régionale et présidente à la fois de l'ARB et d'Ile-de-France nature. *Ils ont besoin d'acculturation, puis de soutien, pour identifier et aller chercher la palette des subventions possibles pour mener à bien leurs projets.* » Le problème financier n'est donc pas le principal problème, l'agence de l'eau ayant même indiqué manquer de dossiers pour attribuer ses subsides en la matière. Les collectivités peinent par ailleurs à trouver des bureaux d'études rodés sur ce sujet.

« RÔLE DE FACILITATEUR »

Un premier appel à manifestations a été lancé par la nouvelle structure jusqu'au 15 mars dernier, avec un impératif : la simplicité. Les élus n'avaient pas d'épais dossiers à remplir, simplement à signaler leur projet, quel que soit son stade d'avancement. Ile-de-France nature propose ensuite un accompagnement pour monter le projet, financer les études puis orienter vers les différents mécanismes de financement pour le réaliser. Rien qu'au niveau de la Région, il existe des aides à la biodiversité, à la création d'îlots de fraîcheur, à la plantation de haies, etc. qui ne sont pas toujours bien connues. « *En tant que guichet unique, nous jouons aujourd'hui un rôle de facilitateur* », explique Sophie Deschiens. Avec l'ambition de soutenir le plus d'opérations

et de permettre d'obtenir le niveau maximum de 80 % de subventions. Un cycle de webinaires avec l'Institut Paris Region est prévu en 2023 (et disponible en replay) pour acculturer les élus et services sur le sujet.

Les difficultés rencontrées pour développer la nature en ville relèvent aussi du foncier. Avec la pression qui s'exerce en Ile-de-France en la matière, « *c'est un vrai choix politique courageux de faire le choix de la nature en ville* », considère Yann Wehring. La renaturation permet aussi de compenser la réalisation d'autres opérations, signale-t-il, dans la logique du zéro artificialisation nette (ZAN) qui doit figurer au premier plan du futur schéma directeur de la région Ile-de-France (Sdrif). ●

R.R.



Verbatim

« *Les élus ont besoin d'acculturation, puis de soutien, pour identifier et aller chercher la palette des subventions possibles pour mener à bien leurs projets* »

Sophie Deschiens, présidente de l'ARB et d'Ile-de-France nature.

Aides L'agence de l'eau aide collectivités et entreprises

En 2022, l'agence de l'eau Seine-Normandie a mobilisé près de 790 millions d'euros au bénéfice de plus de 3 700 projets sur le large bassin qu'elle couvre. Son programme d'aide lui permet de soutenir notamment des actions de renaturation, d'adaptation des infrastructures et de désimperméabilisation en promouvant, en cohérence avec son schéma directeur, les solutions fondées sur la nature. Des aménagements qui répondent au concept de « ville éponge », c'est-à-dire capable d'absorber les eaux pluviales. Collectivités, entreprises ou bailleurs peuvent ainsi être accompagnés pour les études et les travaux, dans leurs projets de végétalisation, notamment de cours d'école « oasis » ou de toitures. « *Je constate une montée en charge sur la désimperméabilisation en ville, mais le rythme n'est pas encore à la hauteur de ce qu'il faudrait faire* », relève Nathalie Evain-Bousquet, directrice du programme et des interventions. Les communes peuvent également être conseillées dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme afin d'identifier les espaces à désimperméabiliser ou de connecter les trames entre elles. Les plus grosses opérations restent toutefois la réouverture de cours d'eau, projet de longue haleine aux bénéfices multiples. ●

Quartiers fertiles De l'agriculture urbaine en QPV

L'appel à projets « Quartiers fertiles », initié par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) début 2020 et doté d'un budget de 34 millions d'euros, doit permettre de financer 100 projets d'agriculture urbaine répartis dans 140 quartiers classés en zone prioritaire de la politique de la ville. Dans le cadre des trois tranches de l'appel à projets, une trentaine de dossiers franciliens ont été retenus. Ainsi, ont notamment été soutenus une ferme urbaine à Bobigny (Seine-Saint-Denis), l'installation d'un agriculteur à Nanterre (Hauts-de-Seine), la création d'un parc agro-urbain à Villiers-le-Bel (Val d'Oise) ou une pépinière de quartier à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne).



© PAGE LIGHT STUDIOS

La présence de nature en ville est à la fois source d'adaptation au changement climatique et de bien-être pour les habitants.

Le site de l'Orée du Bois, 1 900 m² au sol dans le 16^e arrondissement, est proposé dans le cadre de Parisculteurs 5.

Nature 2050 La Métropole au chevet de l'adaptation des territoires

— Avec le programme "Nature 2050 – Métropole du Grand Paris", l'établissement public avec CDC biodiversité accompagne les communes dans leur adaptation au changement climatique.

Créé en 2016 par CDC biodiversité, le programme "Nature 2050" vise à « renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique, ainsi qu'à préserver et restaurer leur biodiversité par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, à horizon 2050 ». Sa déclinaison à l'échelle du Grand Paris par la Métropole a fait l'objet d'une première édition en 2019. Celle-ci a permis d'apporter un soutien de 1,9 million d'euros à neuf projets lauréats qui doivent permettre de restaurer 15 ha.

Pour la deuxième édition de l'appel à projets "Nature 2050 – Métropole du Grand Paris", 11 projets ont été sélectionnés fin 2022, pour un soutien total de 4 millions d'euros par la métropole du Grand Paris. Sept sont d'ores et déjà lauréats et bénéficieront d'une subvention, tandis que quatre autres ont été retenus par les membres du jury « pour obtenir une subvention, sous réserve de compléments à apporter », indique l'institution.

« Non seulement les sept projets lauréats bénéficieront d'une enveloppe doublée par rapport à la première édition, mais le dispositif progresse également en termes d'accompagnement, avec un soutien accru de CDC biodiversité aux côtés des porteurs de projets », faisait alors valoir Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris. « Les projets lauréats sont portés par des communes et des territoires désireux d'agir en faveur de l'adaptation des espaces urbains au changement climatique et pour la préservation de la biodiversité », précise la MGP. Cette dernière accompagne aussi les collectivités par l'appel à projets "Restauration collective bio et locale", dont l'objectif est d'augmenter la part de produits bio et locaux dans les restaurations collectives. Une deuxième édition de cette démarche a été lancée le 22 mars dernier. Par ailleurs, l'établissement public a lancé en octobre 2022 la création de son plan alimentaire territorial métropolitain, qui s'articule autour de trois chantiers prioritaires : les approvisionnements et l'accès à une alimentation durable et de qualité ; la résilience alimentaire et l'adaptation au changement climatique ; les coopérations urbaines/rurales et la gouvernance. Elaboré en concertation et grâce à l'appui de la chambre d'agriculture, d'AgroParisTech, de la Safer et du Groupement des agriculteurs bio d'Ile-de-France, ce document fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des partenaires de la démarche jusqu'à l'été 2023, pour aboutir à une stratégie partagée et à un programme d'actions opérationnelles qui doit être approuvé à l'automne 2023. ●

R.R.



© VILLE DE PARIS - DEVE

Parisculteurs 20 nouveaux sites à cultiver pour la saison 5

— La ville de Paris et ses partenaires ont lancé le 9 mars la 5^e saison de l'appel à projets "Parisculteurs", qui propose 20 sites – dont près de la moitié hors de la Capitale – et 9 ha pour développer de l'agriculture urbaine.

Paris compte plus de 220 sites d'agriculture, dont plus de 70 ont été installés grâce aux quatre saisons de Parisculteurs, qui a aussi franchi les portes du périphérique. « L'agriculture urbaine, c'est cultiver à nouveau au cœur des villes, non pour atteindre l'autosuffisance alimentaire mais pour rendre un ensemble de services à la nature et aux citoyens », explique Audrey Pulvar, adjointe à la maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts.

Suite page 10 >>>

>>> Suite de la page 09

L'appel à projets comprend « la recherche de sites propices à l'accueil de projets agricoles, leur sélection, l'organisation d'une mise en concurrence permettant de retenir une structure en capacité de mettre en œuvre un projet pertinent, réaliste et adapté au site », précise la municipalité.

9 HA PROPOSÉS

Pour la 5^e saison - dévoilée le 9 mars - la démarche s'étend à Sevran, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), La Celle-Saint-Cloud (Yvelines), Colombes (Hauts-de-Seine), Vitry-sur-Seine et Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) grâce à des partenariats avec les communes, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis, des bailleurs sociaux et le Siaap. 20 sites sont ainsi proposés dont 11 dans Paris et 9 répartis sur 7 autres communes franciliennes.

Plus de 9 ha, dont 1,1 à Paris et près de 8 dans les autres territoires franciliens participants, sont proposés dans le cadre de l'appel à projets. Les sites vont d'une toiture-terrasse de 350 m² à des parcelles cultivables de 2 ha. 14 des secteurs concernés sont des espaces au sol, 5 en toiture et 1 en sous-sol.



Le parc du Sempin fera 8 hectares, avec 3 km de chemins piétons.

Ce dispositif, qui vise à « faciliter et accélérer l'installation de projets agricoles » à Paris, s'inscrit dans la charte Objectif 100 hectares. Lancée en 2017, cette dernière compte 82 partenaires signataires engagés dans la végétalisation et le développement de l'agriculture urbaine. ●

R.R.

**Seine-et-Marne
15 000 arbres plantés à Chelles**

La mairie de Chelles (Seine-et-Marne) a choisi deux terrains pour y réaliser des plantations denses d'arbres et arbustes variés. Ces îlots forestiers d'une surface totale cumulée de 5 000 m², soit 15 000 arbres, viendront créer « des refuges pour la biodiversité, des havres de fraîcheur pour les habitants, des puits de carbone pour le territoire, des barrières anti-érosion, tout en améliorant le cycle de l'eau et sa rétention ». Le Groupe Acorus, ETI française spécialisée dans la rénovation en site occupé, a financé et participé à la plantation de 500 arbres de 30 espèces différentes avec le partenaire Trees Everywhere, sur la commune en mars dernier.



**Val-de-Marne
50 000 nouveaux arbres d'ici à 2028**

Olivier Capitanio, président du département du Val-de-Marne, et Metin Yavuz, président de Valophis habitat, se sont rendus le 13 mars sur le nouveau quartier Petit Pré-Sablères à Créteil pour participer à la plantation de 231 arbres. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan du conseil départemental de plantation de 50 000 arbres d'ici à 2028. Le groupe Valophis, qui s'est engagé à poursuivre un objectif de plantation de 1 000 arbres entre 2023 et 2026, a promis de participer ainsi au plan de la collectivité. « Les plantations associent des arbres isolés, des arbres d'alignement, des haies (vives, bocagères...), des bosquets (plantations denses) et des vergers », signale-t-elle, et les essences locales « sont privilégiées dans la mesure du possible ». Fin 2023, environ 8 000 arbres auront été plantés. Le Département mène dans ce cadre une politique de sensibilisation autour des enjeux climatiques et des bienfaits des arbres. Les citoyens peuvent d'ailleurs participer aux plantations.

Plantation dans l'enceinte du collège Paul Valéry à Thiais, en mars 2022.



La cité artisanale Villa du Lavoir (Paris 10^e arr.) a proposé une parcelle de 550 m² dans le cadre de Parisculteurs 5.

Vos rendez-vous 2023



Expliquer, accélérer, enchanter les transitions

En partenariat avec



Les opérateurs s'engagent

14 novembre 2023

Les Assises du Grand Paris Présentation du livre blanc des opérateurs

à la Maison de l'Océan à Paris

3 matinales de préparation État des lieux et enjeux

18 avril 2023

Logement /
Adaptation du bâti

11 mai 2023

Energie - Réseaux /
Mobilités et logistique

1^{er} juin 2023

JOP 2024 /
Aménagement

En partenariat avec





— Projet de parc imaginé par Michel Desvigne pour l'esplanade de La Défense. © MDP / MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE

L'urbanisme se met au vert

— Ouvrir la voie à la nature en milieu urbain compte au nombre des fondamentaux pour une ville résiliente. Denses et minérales les collectivités, et les acteurs de l'aménagement, se mettent en ordre de marche pour proposer des programmes mettant la nature au premier plan. Ces poumons verts introduisent en ville une nature tantôt spontanée tantôt exploitée, parfois là où on l'attendait le moins...

Reconnecter le milieu urbain aux écosystèmes qui l'entourent

— Après avoir construit ses villes en y excluant la nature, l'homme recherche désormais sa présence. Facteurs climatiques, bien-être, développement et maintien de la biodiversité : les enjeux de la nature en ville sont nombreux et ses bénéfices avérés. Mais par où commencer ?



La cour oasis de l'école maternelle Emeriau (15^e arr.).

Si les crises successives impactent la sphère socioéconomique, elles alimentent aussi les réflexions autour des modes de vie et questionnent nos conceptions. Avant le Covid, le désir de nature en ville était déjà attesté chez les Franciliens, las d'un trop-plein de minéralité et de ses conséquences : d'après une enquête Harris Interactive menée en 2018 pour Grand Paris aménagement, 76 % souhaitaient que leur quartier accorde une plus grande place à la nature. La préservation et le renforcement des espaces naturels en milieu urbain apparaissent en effet comme des facteurs de résilience pour l'Ile-de-France. Associés à la désimperméabilisation, ils deviennent même une priorité dans la mise en œuvre de l'objectif ZAN, à

l'heure où les documents de planification encouragent la densification des espaces déjà construits. Adaptation au changement climatique, rafraîchissement urbain, protection de la biodiversité, effets positifs sur la santé... les nombreux bienfaits de la nature en ville accompagnent la mutation vers une cité diverse et vivable. Pour ce faire, la présence de pleine terre est indispensable : l'eau s'y infiltre et les espèces végétales comme animales peuvent s'y développer. Mais à Paris, où peu d'espaces sont disponibles, comment procéder ?

L'EXEMPLE DES COURS OASIS

Réparties sur l'ensemble des arrondissements, les cours d'écoles constituent un moyen pour la

Ville d'atteindre l'objectif de rendre 40 % de son territoire perméable et végétalisé d'ici à 2040. En ce sens, le projet Oasis, mené conjointement par la municipalité et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE de Paris), permet la transformation d'une vingtaine de cours par an, parfois réalisée dans des démarches de co-conception intégrant chefs d'établissement, enseignants et élèves. Pensées comme des îlots de fraîcheur, les cours oasis proposent des espaces naturels plantés, des aménagements verts et ludiques et une meilleure gestion de l'eau de pluie. « Elles permettent d'équilibrer les sols perméables et imperméables pour infiltrer directement l'eau de pluie, de les enrichir et de rétablir la trame brune »,

Toit végétalisé du bâtiment Métal 57, siège de BNP Paribas real estate à Boulogne-Billancourt, par Merci Raymond.



© MERCI RAYMOND

indique le CAUE.

Les aménageurs se mobilisent également en faveur des cours végétalisées. A Colombes (Hauts-de-Seine), l'opérateur éCo.urbain, né de la mise en commun des savoir-faire de la Codévam et de l'Ascodev, a imaginé avec l'agence d'architecture Tectoniques une cour de pleine terre en gradins pour l'école de l'Arc sportif. « Ces gradins, traités comme des jardins suspendus, forment des balcons sur la ville. Ils offrent de généreuses pièces de paysage à l'école et contribuent à naturaliser l'ambiance du quartier », expliquent les architectes. Les écoles oasis peuvent par ailleurs être incluses dans les projets pédagogiques des établissements, en partenariat avec des associations telles que la Ligue de protection des oiseaux (LPO) ou les porteurs du dispositif Vigie-nature école, qui réalisent des relevés de biodiversité et des parcours scolaires.

LE POTENTIEL DES FRICHES

Estimées à 4 350 ha fin 2022, les friches franciliennes couvriraient environ la moitié de la superficie de Paris. Si certaines, déjà largement artificialisées et bâties, pourraient être reconverties afin d'éviter à la ville de s'étendre davantage sur les espaces naturels, agricoles et forestiers, elles représentent aussi parfois un dernier espoir de recréer de la nature dans des zones denses, carencées en espaces naturels, souffrant de la présence de nombreux îlots de chaleur et de problèmes de ruissellement.

Cela suppose un retour aux sols vivants et à la pleine terre. Deux approches sont alors possibles : active, en faisant appel au génie écologique, et passive, sans aucune intervention humaine. La

renaturation spontanée n'engendre aucun coût, financier ou environnemental. « Malheureusement, cette démarche n'est pas perçue à sa juste valeur et les espaces renaturés de cette façon sont souvent qualifiés d'abandonnés », constate Gwendoline Grandin, du département biodiversité de l'Institut Paris Region. « Or, plusieurs études menées en Ile-de-France par des chercheurs en écologie urbaine

2 673

friches recensées en Ile-de-France fin 2022. (Institut Paris Region)

2 800

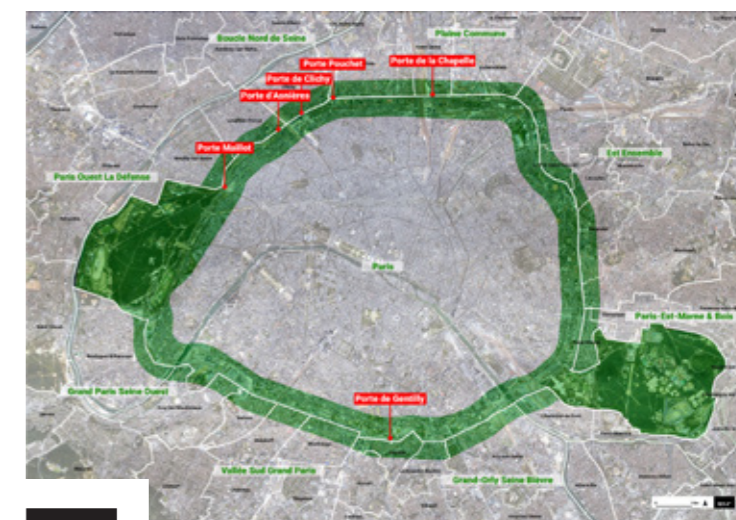
espèces sauvages animales et végétales observées à Paris entre 2010 et 2020. (Ville de Paris)



Les buttes végétalisées de l'école élémentaire Maryse Hilsz (20^e arr)

font le lien entre friches et biodiversité. Ce sont de véritables réservoirs naturels à plusieurs titres : on y retrouve plus d'espèces, notamment urbanophobes, que dans les parcs, les jardins et les cimetières car elles ne sont ni gérées ni fréquentées. Elles participent en outre aux continuités écologiques que constituent les trames vertes. »

Elena Jeudy-Ballini



Boulevard périphérique

Une ceinture verte à Paris ?

La ville de Paris ambitionne un large verdissement du boulevard périphérique. Aux 18 000 arbres plantés entre 2020 et 2022, 50 000 supplémentaires devraient garnir talus, certaines voies latérales, bretelles et échangeurs d'ici 2024. La municipalité vise également la végétalisation du terre-plein central et des zones reconquises grâce à une réduction du nombre de voies.

Pascal **Depienne**

“ Il n’y a pas de limites à la végétalisation de la ville ! ”

— A l’origine du modèle Résilience urbaine développé par Les Urbaculteurs, Pascal Depienne est consultant et formateur en permaculture chez Avenir permaculture. Pour renaturer la ville, il préconise une approche écosystémique permettant de répondre aux besoins des citoyens, tout en respectant au mieux ceux des espèces végétales et animales.



Quelle vision portez-vous sur la renaturation en milieu urbain ? Quels enjeux présente-t-elle ?

Pascal Depienne — L’approche privilégiée par Résilience urbaine considère la ville comme un écosystème au service des citoyens. Ses objectifs sont clairs : le stockage de carbone, la production alimentaire et l’accueil de la biodiversité. Travailler sur l’écosystème ville permet de transformer certains déchets en ressources : jusqu’à présent et pour des raisons légales, les biodéchets sont quasiment impossibles à utiliser en agriculture urbaine, ce qui est absurde car cela permettrait de rendre très fertile le peu de foncier disponible en ville.

La valorisation de l’eau de pluie, considérée elle aussi comme un déchet depuis toujours, constitue un autre enjeu. Les surfaces de toiture récupèrent des quantités d’eau astronomiques sans aucun moyen de la stocker et de la déphaser pour la saison sèche. L’eau qui tombe sur les toits et que le sol artificialisé ne peut accueillir est redirigée vers des zones vivantes qu’elle va éroder en s’y déversant en surabondance. Stocker cette eau présente un intérêt avéré pour garder les sols vivants, maintenir la vie et la production pendant la saison sèche. Une troisième opportunité serait la présence du monde en ville : de fait, l’idée vise aussi à rassembler les gens autour de la production alimentaire, du mieux-vivre, du mieux-être, du bien-manger, et donc à créer du lien social.

Avec quel outil envisager la ville en tant qu’écosystème ?

P. D. — La permaculture, car elle propose de répondre à nos besoins tout en respectant ceux des autres espèces, végétales comme animales. Elle s’intéresse également à tous les domaines des activités humaines, comme l’énergie, l’habitat, la mobilité... Pour ce qui est de la renaturation, il ne faut pas être hypocrite : partout où l’on a de la zone domestiquée, un écosystème autonome ne sera pas forcément possible. Il convient donc de créer des zones sauvages, des sanctuaires de biodiversité qui s’autorégulent et dans lesquels on n’intervient pas du tout. Il y a le concept des mini-forêts mais aussi des mares de biodiversité, des haies plus épaisses et plus denses, des trames bleues, vertes, brunes et noires à mettre en œuvre. Côté agriculture, cette biodiversité interagit avec les cultures en favorisant les pollinisateurs et les espèces entomophages. Une agriculture qui n’est pas agroécologique est impensable à mes yeux.

Que préconisez-vous pour réintégrer la nature en milieu urbain dense ?

P. D. — La végétalisation des murs et l’utilisation de grimpantes ne devraient même plus faire l’objet de débats. Cela permet de garder la fraîcheur dans les bâtiments en été et d’héberger la biodiversité sur les façades. La ville en recèle un potentiel fou, notamment là où il n’y a pas de traitements chimiques liés à l’agriculture conventionnelle. Evidemment, il faut y aller doucement avec les citoyens mais, de mon point de vue, il n’y a pas de limites à la végétalisation de la ville, que ce soit en toiture, sur les murs ou en pied d’immeuble.

Notre approche tend notamment à zoner la ville, à cibler les espaces “agrémentaires”. Par exemple : mettre en place des bacs surélevés avec du broyat pour développer des plantes aromatiques en pied d’immeuble. Les zones de production de plantes vivaces seraient à séparer des zones de production d’annuelles (jardins partagés, familiaux, collectifs et individuels). Plus loin, le long des cheminements présentant un peu de pleine terre, on pourrait avoir des arbres fruitiers avec des buissons et des couvre-sol adaptés et ainsi cultiver toujours plus de strates. Des îlots de plantes comestibles seraient par exemple à imaginer : le fait d’avoir des végétaux qui produisent de la nourriture crée un lien entre l’homme et la nature, en donnant aux plantes une fonction autre que pour agrémenter.

De l’autre côté, il faudra aussi travailler sur l’imaginaire des gens : beaucoup aiment la nature en photo, mais pas les insectes qui s’y déploient ni les fruits qui, en tombant, finissent par salir les pare-brise. Arrêtons avec les petites ambitions ! Il faut passer ce cap et envisager la nature comme la vie ou comme les gens qu’on aime : avec les bons et les mauvais côtés.

Y a-t-il une surface idéale pour les zones de nature en ville ?

P. D. — Toute zone qu’on plante ou qu’on laisse se végétaliser spontanément est un petit écotone. En revanche, dès qu’on arrive à une surface critique de 2 000 ou 2 500 m², on peut installer un maraîcher et imaginer un modèle économique qui lui permette d’avoir une partie de ses revenus en services. Plusieurs de nos projets envisagent les professionnels de la culture avec des rôles différents, rendant service à la collectivité. Par exemple, en gérant des micro-stations de compostage et l’entretien du paysage. Nous nous inspirons du modèle des cantonniers de campagne qui réalisent l’ensemble des services sur les communes. D’autant que les agriculteurs ont un intérêt à produire du bon compost : ce sont eux-mêmes qui vont l’utiliser ! Cela garantit notamment un processus plus qualitatif et rapide :

peu de pollution, d’odeurs, plus de volume traité et beaucoup moins de rats. Ces rôles attribués aux agriculteurs permettraient aussi de reconquérir de petites parcelles de terre, d’animer les jardins partagés et de sensibiliser la population aux fameuses Amap (associations pour le maintien d’une agriculture paysanne). Cette approche est donc vecteur de lien social et de sensibilisation à l’environnement de proximité.

A quels freins ces solutions se heurtent-elles ?

P. D. — Tout est souvent cloisonné par le fonctionnement opérationnel des institutions, et très peu de gens ont une ingénierie systémique sur ces sujets. Les urbanistes n’ont par ailleurs pas de formation agronomique ou naturaliste. Nos solutions doivent être vues de manière globale. L’entretien des zones de verdure est coûteux pour les villes. Le système est mécanisé, bruyant voire polluant. Il pourrait être repensé en entretien productif : pourquoi ne pas envisager des vergers, de l’écopâturage, des fauches tardives et une gestion raisonnée de la tonte en zones agrémentaires ? A partir de 30 cm de hauteur d’herbe, la biodiversité explose !

Je travaille en tant que professionnel sur des aménagements de quartier avec la société Avenir permaculture : la végétalisation des murs est préconisée et des études en montrent les bénéfices. La dégradation des enduits est en réalité bien moindre qu’on ne l’imagine : dans certains cas, ils durent même plus longtemps couverts par une grimpante que sans. Des solutions existent sur quasiment tous les sujets mais l’on est encore trop frileux pour les mettre en action, et les maîtres d’œuvre rechignent à faire des choses qu’ils ne connaissent pas ou peu. Certains bureaux d’études justifient par

ailleurs les surcoûts par l’aspect innovant des solutions qu’ils proposent. Or, si l’on veut vraiment que les choses avancent, encore faudrait-il les rendre accessibles et ne pas faire son beurre dessus...

Les collectivités franciliennes peuvent-elles se saisir du modèle proposé par Résilience urbaine ?

P. D. — Bien sûr ! Il n’y a pas de limites à ce modèle et tout s’adapte en fonction du contexte. Il s’agit de se fixer des objectifs et de tout passer dans ce filtre. Evidemment, il ne faut pas fantasmer sur le jardinage, qui nécessite de l’entretien. Mais cela fait partie des choses qui nous soignent. Les citoyens s’inscrivent en salle de sport mais imaginent jardiner sans désherber ou travailler physiquement ! Retourner un tas de compost, c’est un véritable exercice ! Ce que l’on peut percevoir comme des contraintes sont en réalité des solutions.

Cette réflexion globale manque en ville car l’urbain est peut-être trop détaché des saisons, des phénomènes naturels, des cycles solaires et lunaires. A la campagne, on subit beaucoup plus les aléas climatiques. La solution est dans le problème. Cela questionne aussi une certaine vision esthétique qui aime les choses bien rangées, bien coupées... C’est pourtant de la nature sauvage dont nous avons besoin. Pour cela, il faut être pionnier et Paris peut l’être ! Il suffit d’accepter que la nature reprenne ses droits, de réconcilier campagne et ville, le bon sens paysan et le côté optimisé urbain. ●

Les paysagistes reprennent la main sur l'aménagement

— Conjugué aux injonctions environnementales, le désir de nature des citoyens offre aux paysagistes de nombreuses opportunités de recomposer les territoires. De plus en plus sollicités, ces professionnels apportent un regard nouveau sur les opérations d'aménagement et contribuent au changement de cap sur l'approche urbaine.

En 2018 et pour la première fois, le Grand Prix de l'urbanisme était attribué à un collectif d'urbanistes paysagistes, l'agence Ter, au lieu d'un seul professionnel. Deux ans plus tard, Jacqueline Osty, paysagiste urbaniste, recevait le précieux sésame des mains d'Emmanuelle Wargon, ancienne ministre chargée du Logement. Un symbole du regard posé sur ces professionnels du paysage par le monde de l'aménagement. Car si la prise de conscience de l'importance de la place de la nature et des espaces de qualité en ville n'a pas attendu la crise sanitaire, celle-ci l'aura définitivement remise sur le devant de la scène. Dans les projets d'aménagement, l'aspect paysager n'est plus relégué à la fin des opérations : il prend désormais pleinement sa place et

les spécialistes, eux, gagnent en attention. Les récentes mesures gouvernementales en faveur de l'environnement et de la sobriété foncière n'y sont pas pour rien : en matière d'urbanisation, le changement de cap est bien là et les acteurs s'adaptent. De quoi réjouir les paysagistes qui préconisent depuis longtemps la prise en compte du paysage dès le commencement des opérations d'aménagement. Pour Ronan Gallais, cofondateur de Mutabilis paysage & urbanisme, « le paysage est composé autant des infrastructures que des espaces publics, des champs, de la nature ». Il convient donc que les projets urbains tiennent compte de toutes ces composantes à la fois, sans distinction entre les îlots et les constituants restants des opérations.

PENSER LE TERRITOIRE EN FONCTION DU PAYSAGE

« On voit que la donne est en train de changer », constate Antoine Guibourgé, directeur du Studio Mugo. « Aujourd'hui, la prise en compte du paysagiste intervient plus tôt dans les phases d'étude. Son rôle devient plus important : il entre en dialogue avec l'architecte, le maître d'ouvrage ou les AMO. Le paysagiste est attendu tandis qu'auparavant, on l'appelait au dernier moment pour répondre à des exigences du plan local d'urbanisme ou liées au dépôt de permis de construire. Tout cela va dans le bon sens. » Mieux : les professionnels de l'aménagement paysager revêtent une importance telle qu'elle fait parfois toute la différence. « Les promoteurs privés savent que cet aspect permet de gagner des projets et de valoriser les quartiers, donc potentiellement de vendre plus cher », explique Andras Jambor, responsable du pôle maîtrise d'œuvre de TN plus.



Les collectivités font de plus en plus appel aux paysagistes pour penser leur territoire en fonction du paysage.

Sur la Base 217, 350 hectares sont confiés au paysagiste Nicolas Bonnenfant, cofondateur de l'agence Coloco.



Base 217

Le paysage au centre du jeu

Sur cette ancienne base aérienne du sud francilien, le paysage est particulier : totalement plat, coupé par une immense piste de 3,5 kilomètres de long sur 100 mètres de large. Il s'agit donc, pour l'agence Coloco choisie pour aménager le paysage, de recréer des reliefs avec quelques creux et quelques collines permettant aux eaux de pluie de constituer des petites mares avant qu'elles s'infiltreront progressivement dans le sol. Sur le carré nord, un verger a déjà été planté. Une activité d'agroforesterie devrait progressivement s'y installer, tandis qu'un éleveur pourrait bientôt faire paître ses bêtes à proximité. Pour renaturer le lieu, Coloco a - autant que possible - utilisé les graines et pousses déjà présentes : « Nous avons brossé la prairie et réutilisé les graines qui s'y trouvaient. De la même façon, nous avons replanté des jeunes chênes qui prenaient spontanément racine », indique Nicolas Bonnenfant, cofondateur de l'agence. A terme, 27 000 arbres seront plantés. Sur l'ancienne base, la renaturation amorcée depuis 2019 a d'ores et déjà permis à de nombreux oiseaux, notamment de grands migrateurs, de revenir s'établir sur les lieux.

Soucieuses d'enrichir leur patrimoine tout en limitant l'urbanisation, les collectivités font appel aux savoir-faire des paysagistes pour penser leur territoire en fonction du paysage, et non l'inverse. Une volonté illustrée au sud de Paris sur l'ancienne base aérienne militaire 217, située sur les communes de Breigny-sur-Orge et du Plessis-Pâté (Essonne). Le challenge n'est pas mince, à l'instar du défi que représente, pour l'agglomération de Cœur d'Essonne, l'aménagement de cet espace entré en 2016 dans le giron de l'établissement public de coopération intercommunale. Ici, l'urbanisation sera limitée à 110 ha. Et plus de 350 sont à remodeler, selon Nicolas Bonnenfant, cofondateur de l'agence Coloco.

ADAPTER LA RÉMUNÉRATION

Si les professionnels qui s'attachent ainsi davantage à la manière de programmer se réjouissent de ce changement de paradigme, celui-ci soulève l'épineuse question de leur rémunération. « Le paysagiste est rémunéré sur le montant des travaux des aménagements paysagers », explique Antoine Guibourgé, qui précise surtout que cela concerne l'espace privé, bien que le calcul soit similaire pour le public. « Les taux de rémunération ne permettent pas de vivre correctement. Une réévaluation de la

rémunération est à trouver. » Selon le directeur du Studio Mugo, qui reprendrait les mots des Gilles Clément, éminent jardinier, paysagiste, botaniste, entomologiste et biologiste français, « il est idiot de rémunérer un paysagiste sur un montant de travaux ». Le minéral constituant ce qu'il y a de plus cher, cela inciterait à développer cette composante au détriment du végétal. « C'est encore vrai aujourd'hui », estime Antoine Guibourgé. « Nous dissociions par exemple les travaux de voiries et réseaux divers en les sortant de nos lots. Nous ne sommes pas payés pour faire ou dessiner des cheminements, ils n'apparaîtront donc pas dans le montant des travaux et cela réduit ainsi nos honoraires. »

Alors que les enjeux climatiques et environnementaux redessinent les perspectives en matière d'urbanisme et accordent une importance croissante à l'aménagement paysager, il paraît absolument nécessaire pour bon nombre de professionnels de reconsidérer le travail du paysagiste. « Le meilleur exemple est qu'il intègre aujourd'hui des notions d'écologie. Il doit y avoir un rééquilibrage entre le dessin et la vocation environnementale du paysage. » D'importantes recherches sont ainsi menées sur le sujet par le Studio Mugo avec plusieurs instituts. L'objectif : comprendre l'impact de l'écologie sur le travail du paysagiste. ●

E.J.-B.

Corbeville

En harmonie avec la nature
La ZAC de Corbeville (Essonne) continue de se dessiner. Si le quartier a vocation à accueillir de nombreux logements, commerces et équipements publics (dont le futur hôpital de Paris-Saclay), plus du tiers de ses 94 hectares sera réservé à la création d'espaces naturels, boisés et écologiques. Un projet de démonstrateur agro-urbain prévoit en outre la création d'une plateforme expérimentale agricole dans le secteur nord. « Cette opération reprend les grands principes paysagers définis par Michel Desvigne, qui se déploient sur l'ensemble du Campus urbain Paris-Saclay : la sanctuarisation des terres agricoles, le développement d'une grande lisière comme paysage utile, et l'amplification de la géographie du coteau boisé », indique l'EPA Paris-Saclay, qui entend bien inscrire la ZAC de Corbeville dans l'hyper-nature. A cette fin, l'établissement public a confié la maîtrise d'œuvre du projet à un groupement mené par l'agence uapS, et notamment composé de l'équipe de paysagistes BASE (Bien aménager son environnement).



© EPA SÉNART

Verbatim

« Les paysagistes prennent parfois le dessus sur les architectes ou les urbanistes »

Olivier Guilbaud, directeur général par intérim de l'EPA Sénart.

Ces opérations qui verdissent l'ADN francilien

— Rendre à la nature francilienne une place déterminante, la tâche peut paraître ardue. Pourtant, de nombreux projets fleurissent dans la région Capitale. A leur tête : des territoires déterminés, des paysagistes chevronnés et des entreprises engagées.



Le programme déployé par Mugo sur l'immeuble Pleyad à Saint-Denis laisse la nature s'épanouir.



Verbatim

« La renaturation représente un défi majeur pour mettre en œuvre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN), reconquérir la biodiversité, adapter nos territoires aux effets du changement climatique et, par là-même, améliorer la santé et le cadre de vie de nos citoyens »

Sophie Deschiens, présidente de l'agence régionale de la biodiversité et d'Ile-de-France nature.



Des entreprises spécialisées proposent des espaces de nature en toitures, comme Mugo sur l'immeuble Grand Central Saint-Lazare qui propose 800 m² de champ urbain en rooftop.

organisation dans une vision connectée au vivant. « La création d'un tel écosystème a pour vocation première d'engager en profondeur des communautés de citoyens, de collaborateurs autour de la nature », explique-t-on à Merci Raymond. « Les abords du lieu, les terrasses et le toit peuvent être plantés d'essences productives, et les jardins ou prairies alentour agencés autour de modules d'agriculture urbaine et d'ateliers pédagogiques. En intérieur, le végétal s'articule à tous les niveaux en créant des espaces de travail et de réception non seulement agréables, mais en forte connexion avec le vivant. Les circuits courts De la graine à l'assiette sont également valorisés en encourageant la production et la transformation de produits ultra-locaux par la création d'espaces de transformation et de restauration locale intégrés dans l'écosystème dès sa conception. Enfin, des formats expérientiels complètent l'ensemble comme biais cognitif décisif pour lier l'organisation au vivant qui l'entoure. »

LA CAMPAGNE EN VILLE

Les nouveaux écoquartiers sortant de terre en Ile-de-France constituent aussi des opportunités pour étendre la place de la nature en ville. A une poignée de kilomètres de l'aéroport Roissy-Charles



Verbatim

« Nous avons une conviction d'urgence par le paysage : jouer un rôle dans la transformation de notre monde. Or, la ville, qui est un lieu de l'hyper-maîtrise, concentre 70 % de la population mondiale : il est donc prioritaire de gérer cela correctement »

Antoine Guibourgé, directeur du Studio Mugo.

de Gaulle (Val d'Oise), la ville de Louvres et Grand Paris aménagement ont entièrement repensé un espace de 82 ha, pour y développer le quartier Louvres-Puiseux. Il offre aux habitants logements, commerces, équipements publics, mais surtout une vingtaine d'hectares d'espaces verts. En végétalisant rues et lieux publics et en introduisant des continuités biologiques de la ceinture forestière du parc naturel régional au sein des deux communes de Louvres et Puiseux-en-France, le

quartier entend favoriser la biodiversité.

A cette fin, une étude faune/flore a été effectuée en amont du projet par un écologue. Celui-ci a préconisé la réalisation de bandes filtrantes pour permettre une meilleure expression de la biodiversité à l'échelle de l'écoquartier, d'un espace boisé continu d'un hectare sur le secteur des Frais-Lieux afin d'encourager les processus naturels de croissance et de renouvellement des divers peuplements, mais aussi de boisements

Asnières

Des jardins dans le ciel
Au sein de la ZAC Parc d'Affaires à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine), Studio Mugo a développé environ 1,7 ha de toitures avec la collaboration de cinq promoteurs et autant d'architectes. « Le PLU imposait 30 cm de terre », précise Antoine Guibourgé. Une partie des toitures constitue de véritables îlots de biodiversité, préservés puisque non accessibles, avec une strate végétale variée permettant à toute une faune « volante » d'en profiter. D'autres espaces, communs cette fois et vecteurs de lien social, ont été déployés. Enfin, des toitures ont été réservées à la production suivant un modèle économique spécifique : « Notre promesse est de maîtriser les coûts de culture. Nous avons donc choisi des espèces végétales n'exigeant que peu d'entretien, principalement des fruits rouges et des aromatiques », indique le directeur du Studio Mugo. « Pour que ce modèle fonctionne, il faut aussi mutualiser les ressources : ceux qui cultivent entretiennent le paysage. Un seul jardinier se déplace pour ces deux tâches. Il a donc été demandé à Eiffage, chargé de l'aménagement des parties privées, que le contrat de la société d'entretien soit lié à celui du développeur de la culture. »

implantés en bandes ou dans les cœurs d'îlots à hauteur de 30 % des surfaces du projet. La gestion alternative des eaux pluviales, au moyen de fossés plantés pour absorber les eaux de pluie, permettrait par ailleurs de maintenir un sol sain et frais. L'insertion urbaine et paysagère du bâti figure également au nombre des enjeux du projet, en prenant en compte les préoccupations environnementales et agricoles (réduction du périmètre de l'opération pour préserver des terres agricoles de grande qualité, dépollution des sols, trame verte, phasage de l'urbanisation, etc.).

DU FOISONNEMENT VÉGÉTAL EN ESPACE URBAIN

Y compris dans les paysages les plus minéralisés, la nature peut reprendre ses droits. En particulier avec Michel Desvigne aux commandes : le paysagiste de renom conçoit en effet "Le Parc", en lien avec Paris La Défense, les villes de Courbevoie et

>>> Suite de la page 21

Puteaux (Hauts-de-Seine). Objectif : transformer les 5 ha de la fameuse esplanade du quartier d'affaires en un vaste parc urbain privilégiant végétalisation et espaces dédiés à la promenade ou à la détente. « *Le nom de cet aménagement, dont les travaux débiteront en 2024, se suffit à lui-même pour témoigner du changement radical que va connaître le parvis minéral de La Défense* », faisait valoir Georges Siffredi, président des Hauts-de-Seine, lors du dévoilement du projet à l'été 2022. « *Cet espace végétalisé, l'un des plus grands de France à s'installer sur une dalle, au cœur de ce qui était hier un quartier d'affaires où l'on se rendait uniquement pour travailler, s'inscrit pleinement dans la raison d'être dont s'est doté Paris La Défense* », poursuivait le président de l'établissement public. Au programme de ce futur poumon vert urbain : 450 platanes et tilleuls conservés auxquels s'ajouteront des strates d'arbres supplémentaires, de nombreuses variétés plantées (haies, arbustes, massifs fleuris, pelouses, etc.), des cheminements végétalisés et des zones ombragées bienvenues en période de fortes chaleurs. De quoi enrichir et diversifier la faune et la flore présentes sur le territoire alto-séquanais. « *Sur cette surface aujourd'hui essentiellement minérale, la proportion sera inversée avec 60 % de zones perméables et végétales* », souligne Michel Desvigne. Paris La Défense indique en outre que « *la distribution et les palettes des plantations ont été élaborées en étroite relation avec les écologues, afin de répondre aux conditions d'exposition (vents, ensoleillement), aux contraintes hydriques et aux épaisseurs de terre.* » On retrouve le paysagiste à quelques kilomètres de là, dans les Yvelines, en pleine ville royale. Véritable cité-jardin, le nouveau quartier de Gally laisse une large place à la nature : les surfaces bâties ne concerneraient en effet que la moitié du site. De fait, 6,5 ha seraient plantés sur 10 d'espaces publics, tandis que des zones agricoles couvriraient 2,6 ha. Ce choix fait suite à la consultation menée avec le concours de l'agence Une Fabrique de la ville sur un plan défini par Michel Desvigne, qui explique avoir imaginé « *une dimension forestière avec une terrasse en grand balcon sur le parc référant à la rigueur des tracés classiques* ». En lieu et place d'une ancienne emprise militaire située entre le domaine du château de Versailles et Saint-Cyr-l'École, le quartier

a été pensé en harmonie avec son environnement et pour les circulations piétonne ou à vélo. Pour permettre aux futurs habitants de ses 550 logements de vivre au plus près de la nature, cette opération mixte à dominante résidentielle, confiée à Icade, prévoit l'implantation d'une micro-ferme avec potagers, de jardins partagés, de vergers et

d'éco-pâturages. Et si le terme de « cité-jardin » apparaît parfois terriblement galvaudé, Michel Desvigne l'assure : « *Dans ce cas-là, il ne l'est absolument pas !* ».

LES TOITURES SE PARENT DE VERT

Aménager des espaces de nature en plein Paris n'a rien d'une sinécure. Densément construite, la Capitale laisse peu de place à la pleine terre. La solution : coiffer les immeubles de toitures verdoyantes, dédiées à l'agriculture urbaine. Si elle s'est rapidement imposée comme experte de ce concept, la société Mugo, spécialisée dans la réintroduction de la nature et de la biodiversité en ville, n'avait pas parié, au départ, sur sa dimension vivrière. En cause : une trop faible rentabilité. « *Nous limitons nos opérations d'agriculture urbaine en toiture à des projets récréatifs. Les modèles économiques sont*



Ateliers sur la végétalisation de Merci Raymond à la Grande Borne à Grigny (Essonne).

© MERCI RAYMOND

Saint-Denis

Ré-ensauvager les immeubles de bureaux

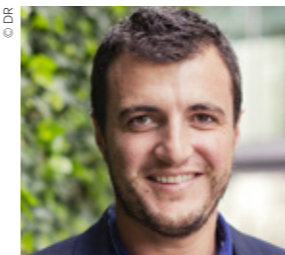
A Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Studio Mugo a créé un paysage de contraste avec l'environnement urbain, offrant une immersion dans la nature et la végétation au cœur d'un immeuble de bureaux du campus UBS-Pleyad. Des plantes sauvages et comestibles sont semencées sur les terrasses végétalisées, favorisant la biodiversité et invitant les usagers à s'approprier le paysage. « *Saint-Denis est une ville très dense et minérale. Ce programme rompt avec les codes classiques et laisse la nature s'épanouir comme elle le ferait en dehors de la ville* », déclare Antoine Guibourgé. De quoi se sentir dépaycé en territoire séquano-dionysien.

© MUGO



Sur les immeubles de la ZAC Parc d'Affaires à Asnières, Mugo a développé 1,7 ha de toitures.

© DR



Verbatim

« *La renaturation ouvre un boulevard pour développer des techniques afin de restaurer les sols par le biais du génie écologique* »

Marc Barra, écologue à l'agence régionale de la biodiversité.

très fragiles et beaucoup de start-up se cassent la figure. En France, 50 % des terres sont destinées à l'agriculture. Pourquoi s'embêter en développer sur les toits ? », explique Antoine Guibourgé, directeur du Studio Mugo. Aujourd'hui, la société déploie des espaces cultivables en toiture principalement sur des immeubles de bureaux, lesquels financent l'installation. « *Sur du logement, la manoeuvre est plus délicate : au moindre surcoût, les copropriétaires refusent ! Nous parvenons cependant à mettre en place un modèle adapté qui fonctionne en étant rentable. Mais cela reste moins fréquent* », poursuit Antoine Guibourgé.

Jardiniers, compagnons, paysagistes, architectes, ingénieurs agronomes, écologues... à Mugo, 550 personnes conçoivent, réalisent, entretiennent et animent le paysage. « *Nous avons connu un développement rapide, surtout dans le domaine institutionnel privé, avant de nous ouvrir également à l'aménagement public. Nous travaillons ainsi en coopération avec des communautés d'agglomération et des villes franciliennes comme Poissy (Yvelines) ou Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).* » Les fondamentaux de Mugo ? Un paysage, lieu de bien-être favorisant la santé et où l'on développe le plus possible d'espaces collectifs pour créer du lien social ; un important pilier environnemental

qui comprend, outre la mise en place d'îlots de fraîcheur et d'une gestion des eaux à la parcelle, la protection de la biodiversité, la captation du carbone et la renaturation du sol. Sans oublier enfin l'éducation, par le paysage, aux impacts environnementaux. Le but : « *réconcilier Homo sapiens et nature qui se sont trop éloignés* », déclare Antoine Guibourgé.

LES TERRITOIRES EN ORDRE DE MARCHÉ

Les établissements publics territoriaux franciliens, eux aussi, se mettent au diapason. Au sud-est de Paris, l'EPA Sénart investit depuis plus de 45 ans pour aménager le territoire de l'opération d'intérêt national. Parmi ses raisons d'être : conserver les vertus de paysage naturel du site forestier et agricole du Plateau briard. L'établissement public entend ainsi maintenir un équilibre entre espaces naturels et bâtis, et œuvre à des principes contribuant, autant que faire se peut, à la restauration des milieux naturels : plantations systématiques en amont des opérations (40 000 arbres plantés dont 10 000 sur le Carré Sénart), renaturation de rus, restauration de zones humides, zéro rejet des eaux pluviales, réemploi des terres excavées, liaisons douces, stratégie globale de sous-trames herbacées, arbustives, arborées, humides et aquatiques...

Paris

La Serre habitée : du garage automobile à l'agriculture urbaine

Rue Piat dans le 20^e arrondissement de la Capitale, sur le flanc de la colline de Belleville, la Serre habitée a été inaugurée en septembre 2022. Lauréate de la première édition de « *Réinventer Paris* », elle doit sa conception à l'architecte Vincent Saulier pour ICF habitat La Sablière. En dépit d'un site contraint et pollué par l'ancienne activité de garage automobile qui s'y trouvait, l'opération porte une forte ambition écologique dans ses modes constructifs comme dans la place donnée à un projet de micro-agriculture urbaine vivrière. Au dernier étage de cette résidence étudiante de quatre logements, une serre accueille en effet un jardin partagé consacré à l'agriculture urbaine et solidaire. Un espace de 47 m², animé par l'association Veni verdi, qui vise à créer des jardins en milieu urbain pour agir sur l'environnement, la société et l'économie.

Le parc d'activité de l'A5-Sénart accueille ainsi les fleurons du e-commerce et de la distribution, dans un cadre paysager modèle d'un travail de végétalisation : l'équivalent de 9 ha de forêt, arbres de haute tige et baliveaux, a été planté dans ce parc dont 40 % des 192 ha sont constitués d'espaces verts aménagés. Son périmètre est bordé de bassins et de haies arborées. Aux confins des communes de Lieusaint, Combs-la-Ville et Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne), un autre parc d'activité se fait le lieu d'une nature verdoyante. L'Ecopôle comprend en effet 34 ha d'espaces naturels protecteurs de la biodiversité. Un site développé par Spirit entreprises propose par ailleurs un parc d'agrément, un bassin de batraciens ainsi qu'un nichoir à insectes.

Le devenir des friches et leur potentiel en matière de renaturation constituent également un enjeu que les professionnels de l'aménagement ne peuvent désormais plus ignorer. En témoigne l'ancienne friche de l'industrie sucrière, à l'abandon depuis la fin des années 1980 à proximité de l'Ecopôle. Après une ambitieuse opération de réaménagement hydro-écologique menée par l'EPA Sénart - 3 millions d'euros d'investissement et 4 années de travaux - l'espace pollué est devenu une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) de 15 ha, véritable refuge pour des centaines d'espèces animales et végétales. Et ce n'est pas fini : en 2020, l'OIN de Sénart disposait encore de plus de 1 500 ha de réserves foncières. « *Ce patrimoine public est un bien commun qui permet de protéger les espaces naturels et d'augmenter la biodiversité, tout en maîtrisant l'urbanisation* », déclarait alors Aude Debreil, ancienne directrice de l'EPA. De quoi poursuivre l'aventure vers un ADN francilien plus vert. ●

E.J.-B.



— Le parc Georges Valbon en Seine-Saint-Denis va être étendu à l'occasion des Jeux de Paris 2024. © CD93

Les espaces verts regagnent du terrain

— Alors que le prochain schéma directeur de la région Ile-de-France posera comme objectif le zéro artificialisation nette des sols, les espaces naturels sont désormais vus comme un atout incontournable, tant face au changement climatique que pour le bien-être des habitants. Les parcs sont agrandis, les cours d'eau rouverts pour que les villes profitent à plein de leurs bienfaits.



Jean-Philippe
Dugoin-Clément

“ Le Sdrif-e doit concilier le ZAN et le maintien de pôles de développement ”

— Jean-Philippe Dugoin-Clément décrit les enjeux et le calendrier du schéma directeur environnemental de la région Ile-de-France. Alors que ce document stratégique va réduire le rythme et la superficie de l'artificialisation des terres, le vice-président du conseil régional chargé de l'aménagement insiste sur l'importance de la concertation pour identifier au mieux les zones de développement futur.

Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est un Sdrif ?

Jean-Philippe Dugoin-Clément — Le schéma directeur de la région Ile-de-France environnemental (Sdrif-e) régit l'intégralité de l'aménagement et de l'urbanisme sur le territoire de la région Ile-de-France. Il dit où est-ce que l'on construit, où l'on ne construit pas, où l'on bâtit des infrastructures de transport, où se situent les réserves agricoles, industrielles, de préservation de la biodiversité ou des forêts... Il possède une puissance normative. Ce qui signifie que tous les documents infrarégionaux doivent être compatibles avec lui. C'est le cas des schémas de cohérence territoriale (Scot), dont celui de la métropole du Grand Paris, ou des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). Certains de ces documents devront, par conséquent, être modifiés dans les deux ans qui suivent son adoption. Il tient naturellement compte, en particulier, des dispositions de la loi dite 3C, issue de la convention citoyenne sur le climat, ou du principe du zéro artificialisation nette (ZAN).

Comment se décline le Sdrif ?

J.-P. D.-C. — Il comprend un plan d'aménagement et de développement durable (PADD), qui présente ses objectifs et sa philosophie générale, auquel s'ajoutent des orientations réglementaires (OR) d'une part, ainsi qu'une série de cartographies, sans toutefois descendre à l'échelle communale. Nous ne pouvons descendre en dessous du 150 000°. Là où nous décidons de réserver des espaces à l'industrie, ce sont les communes et leurs intercommunalités qui définissent des stratégies sectorielles, décidant de créer par exemple des pôles aéronautiques ou manufacturiers. Même chose pour les typologies d'aménagement, qui ne relèvent pas du Sdrif. Mais les communes doivent tenir compte de ce schéma. Une commune ne pourra pas, par exemple, prévoir la construction d'un lotissement dans un secteur réservé au développement de l'agriculture.

Le Sdrif comportera-t-il des cartes thématiques ?

J.-P. D.-C. — Il est assez probable, en effet, que nous travaillions sur plusieurs documents thématiques et non sur une seule et même carte générale. Les questions environnementales ou économiques peuvent notamment mériter d'être traitées spécifiquement, pour une question de lisibilité mais aussi d'impact. Rappelons que ces cartes comprennent des pastillages, des continuités, des jonctions, des zones agricoles, de protection naturelle, de risques de crue.

Quelle sera la portée de ses orientations réglementaires ?

J.-P. D.-C. — Nous continuons de travailler à leur élaboration. On en comptera au final entre 150 et 170. Elles définissent, point par point, ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Autorise-t-on, ou pas, les zones commerciales de plus de 10 000 m² ? Impose-t-on, sur un nouveau quartier qui se crée en extension urbaine, une densité minimale ? Autorise-t-on encore des parkings totalement à plat, sans production d'énergie, sans désimperméabilisation ou sans utiliser la hauteur en faisant des parkings en silo ?

Quelles seront les orientations du Sdrif en matière de non-artificialisation ?

J.-P. D.-C. — Le Sdrif-e réduira la consommation de terres naturelles par rapport à ce qui se faisait jusqu'à présent. L'Ile-de-France est particulièrement vertueuse du point de vue de la consommation d'espace, car elle s'est construite de manière très dense et donc peu artificialisée. La petite couronne est l'espace urbain le plus dense d'Europe. Ainsi, le Sdrif de 2013 prévoyait 1 315 ha de consommation annuelle. Aujourd'hui, on est à 774 ha, soit la moitié de ce qui était autorisé. Ceci prouve qu'un effort très important a d'ores et déjà été réalisé. Nous sommes sur une trajectoire vertueuse que nous souhaitons renforcer. Pour porter cette ambition, nous avons donc mené un travail important pour évaluer les besoins de développement économique avec les Départements, les chambres consulaires, les collectivités locales, pour identifier au mieux où sont les besoins vitaux. Nous pensons en effet que l'on peut concilier une réduction très forte de l'artificialisation avec le maintien et le renforcement de plaques de polycentralité.

Quelle granulométrie pour les pastilles ouvrant des droits d'artificialisation ?

J.-P. D.-C. — Pour tenir compte du ZAN, nous allons adopter une approche beaucoup plus fine du pastillage que celle retenue pour le Sdrif de 2013, afin de tenir compte des enjeux territoriaux. De même pour respecter la

trajectoire ZAN, une trajectoire d'économie du foncier devra être faite sur les potentiels d'extension non cartographiés.

Quels sont les autres objectifs du Sdrif ?

J.-P. D.-C. — Il doit aboutir à une région appliquant non seulement le principe du zéro artificialisation nette (ZAN), mais aussi le ZEN, comme zéro émission nette, c'est-à-dire décarbonée, luttant contre le changement climatique, assurant la transformation du bâti, celle de l'industrie, de l'énergie, ainsi que la renaturation. Le Sdrif-e doit conduire également à une région circulaire, zéro déchet, qui réemploie, réutilise, qui soit plus sobre, moins dépendante aussi puisque 80 % des matériaux utilisés en Ile-de-France sont importés de l'étranger. Nous sommes la région qui porte l'économie du pays, avec 31 % du PIB national. Pour autant, notre écosystème économique est fragile parce que dépendant de l'extérieur.

Quelle a été la concertation dans le cadre de l'élaboration du Sdrif-e ?

J.-P. D.-C. — Avec Valérie Pécresse, nous avons tenu à être au plus près des territoires, des acteurs associatifs et économiques. Un travail considérable a été effectué depuis novembre 2021 avec les Départements, l'ensemble des communes et de leurs intercommunalités, les chambres consulaires, les établissements publics d'aménagement, le conseil économique social et environnemental régional (Ceser). La concertation s'est tenue à plusieurs niveaux. La première a été entamée l'été dernier et s'achèvera cet été avec la présentation d'une première mouture du Sdrif-e. Il s'agit là d'une concertation qui permet à l'ensemble des acteurs de contribuer, d'exprimer leurs lignes rouges. 5 000 contributions ont été recueillies sur la plateforme citoyenne ouverte dans ce cadre. Par ailleurs, nous avons mis en place un comité des partenaires, ainsi qu'une conférence des territoires franciliens dans laquelle siège l'ensemble des personnes publiques associées (PPA), soit l'ensemble des niveaux de collectivités et un certain nombre d'acteurs institutionnels qui ont ainsi pu travailler avec nous sur des thématiques particulières. Une autre concertation a eu lieu au titre du code de l'environnement, sur une durée de trois mois. Elle s'est achevée le 16 décembre et a été encadrée par la Commission nationale du débat public (CNDP). Une quarantaine de réunions publiques ont eu lieu dans ce cadre, un bus a sillonné la région. Enfin, une conférence citoyenne a été mise en œuvre, réunie trois samedis tout au long de la journée. Nous avons reçu un satisfecit de la part des deux garants de la CNDP, qui ont remis un rapport très positif sur la façon dont laquelle cette concertation a été menée. ●

Propos recueillis par Jacques Paquier



Le Sdrif-e sera soumis au vote définitif du conseil régional à l'été 2024, avant d'être soumis au Conseil d'Etat.

Sdrif-e

Les étapes avant l'adoption définitive

Un travail de finalisation avec les personnes publiques associées (PPA) sur la pré-version du Sdrif-e commencera le 7 avril, au terme de la Conférence des territoires franciliens. Un travail d'ajustement sera mené jusqu'au mois de juin, afin d'aboutir à un document qui pourra être arrêté à l'été prochain. Ce document fera l'objet d'une enquête publique à l'hiver 2023-2024, et il sera soumis au vote définitif du conseil régional à l'été 2024 avant d'être soumis au Conseil d'Etat.

Les collectivités en ordre de marche pour renaturer le territoire

— Sous les effets du changement climatique, les collectivités territoriales de la métropole du Grand Paris entreprennent des démarches de renaturation à travers leurs documents planificateurs d'aménagement. Ces projets demandent d'abord d'accumuler une fine connaissance du territoire et peuvent prendre diverses formes, de la création d'une forêt sur un ancien entrepôt SNCF à la désimperméabilisation du sol d'un cimetière.

Préserver et créer des corridors écologiques qui relient entre eux des espaces naturels, sortes d'autoroutes de la biodiversité, c'est la mission que se donnent les collectivités territoriales face au changement climatique. Grâce à ces corridors et ces réservoirs, la faune et la flore peuvent continuer de se développer en ville. « 87 % du territoire de la métropole du Grand Paris (MGP) est urbanisé, cela veut dire que nous avons 13 % d'espaces naturels comme les bois ou les berges de Seine », expose Antoinette Guhl, vice-présidente de la MGP déléguée à la nature en ville, la biodiversité et l'agriculture. Celle qui est également conseillère de Paris rappelle l'urgence d'agir pour sauvegarder la biodiversité dans la Capitale : « Aujourd'hui, vous avez 73 % des moineaux d'Ile-de-France qui ont disparu ! ».

Adapter les villes au changement climatique est indissociable de la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur, de la désimperméabilisation des sols afin de les laisser absorber l'eau, mais aussi de la renaturation des cours d'eau. Autant de chantiers qui découlent des documents planificateurs de l'aménagement, comme le schéma de cohérence territoriale (Scot) de la MGP. Ce dernier fixe notamment l'objectif de « 30 % de terre pleine » dans la métropole. « Cela implique de ne pas construire et de préserver tous les espaces naturels », indique Antoinette Guhl, puisque les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) doivent intégrer cet objectif.



Verbatim

« Nous accordons une subvention aux maires s'ils s'engagent à préserver l'espace créé jusqu'en 2050. On agit aujourd'hui mais on s'assure de la pérennité du nouvel espace naturel »

Antoinette Guhl, vice-présidente de la MGP.

CONNAÎTRE SON TERRITOIRE

La métropole du Grand Paris s'est dotée, en 2018, d'un plan climat-air-énergie qui prévoyait la création d'un plan biodiversité adopté, lui, en avril 2022. C'est dans ce dernier que figurent les objectifs de développement et de régénération des espaces naturels, mais aussi de partage des données sur la biodiversité dans la métropole pour que « toutes les collectivités aient une même connaissance de leur territoire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui », détaille la vice-présidente métropolitaine.

Au total, plus de 900 000 données ont été agrégées et un "Atlas de la biodiversité" dans la métropole a été publié. L'accumulation de connaissances est une étape essentielle avant de lancer d'importants chantiers de renaturation. Ainsi, l'établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne & Bois (PEMB), structuré par la Marne, a adopté un plan climat l'an dernier. Côté organisation, une personne est chargée de mettre en œuvre le premier axe de ce plan : l'adaptation de la collectivité au changement climatique. L'EPT, qui englobe le nord-est du Val-de-Marne, est actuellement « dans une phase d'étude. Là, nous nous entourons d'un maximum de partenaires avant de mener un travail opérationnel », explique Sandra De Sousa, responsable développement durable à PEMB. Pour mener ces études, le Territoire a noué plusieurs partenariats avec des institutions comme le Cerema ou le Muséum national d'histoire naturelle de Paris. Des étudiants du Muséum vont ainsi

s'intéresser à la fonctionnalité écologique de la trame verte du territoire, ou au potentiel de l'eau dans la restauration des continuités écologiques. « L'idée, c'est d'arriver à avancer sans qu'il y ait trop de dépenses. Le partenariat permet d'avoir accès à une ingénierie sans passer nécessairement par un prestataire extérieur, avec un bon de commande et un contrat », avance Sandra De Sousa. Paris Est Marne & Bois a tout de même déjà lancé des actions de terrain. Un « service public » de destruction des nids des invasifs frelons asiatiques fonctionne avec un numéro vert, dans le but « de préserver l'écosystème et la biodiversité du territoire », indique la responsable développement durable de l'EPT.

CIMETIÈRES VERTUEUX

A l'instar de l'une des études lancées par Paris Est Marne & Bois, la métropole du Grand Paris s'intéresse au potentiel des cimetières. C'est pour cela que la désimperméabilisation et la végétalisation de celui de Meudon (Hauts-de-Seine) font l'objet d'un financement. Concrètement, dans le cimetière, « on maintient un cheminement piéton mais avec des dalles semi-perméables, et on plante des arbres et des arbustes pour répondre à tous les besoins des oiseaux et des insectes », indique la vice-présidente métropolitaine Antoinette Guhl. Ce projet fait partie des neuf lauréats de la première édition de « Nature 2050 », un programme cofinancé par la MGP et la branche biodiversité de la Caisse des dépôts. « Nous accordons une subvention aux maires s'ils s'engagent à préserver l'espace créé jusqu'en 2050, détaille Antoinette



87%
du territoire
de la métropole
du Grand Paris
est urbanisé.

© BORCHÉE

Guhl. On agit aujourd'hui mais on s'assure de la pérennité du nouvel espace naturel », ajoute la conseillère du 20^e arrondissement de Paris. Pour la deuxième édition de « Nature 2050 », sept lauréats, dispersés sur tout le territoire, vont se partager les 4 millions d'euros de budget.

SOUTIEN MÉTROPOLITAIN

Paris figure pour la première fois dans la liste. « Nous avons été retenus pour la création d'un parc boisé de 3,5 ha dans le 20^e arrondissement », se félicite Christophe Najdovski, adjoint à la maire de Paris chargé notamment de la végétalisation de l'espace public. Ce projet - qui doit être livré en 2024 - se situe sur un ancien entrepôt de la SNCF dont les sols sont bitumés et pollués. Les travaux pour créer la « forêt de Charonne » coûteront 4,5 millions d'euros. « Nous allons y planter 2 000 arbres », ambitionne Christophe Najdovski. La MGP en financera la plantation à hauteur de 500 000 euros. Pour l'adjoint au maire, cette subvention montre « la reconnaissance de la pertinence de ce site comme un futur réservoir urbain de biodiversité métropolitain. »

La municipalité parisienne va aussi accentuer la protection de ses espaces verts et accélérer la végétalisation avec son futur PLU bioclimatique. Pour renaturer leur territoire, les communes de la métropole pourront compter sur un fonds métropolitain de 80 millions d'euros, prochainement créé. « Ce n'est jamais suffisant mais c'est une belle première étape, qui pourra être revue à la hausse », précise l'élue métropolitaine. La renaturation est aussi un long processus. « C'est une course contre-la-montre car les arbres qu'on plante mettent du temps à pousser », note Christophe Najdovski, pour qui l'été 2022 « fera date dans la prise de conscience que les arbres sont nos meilleurs alliés pour réduire les îlots de chaleur en ville ». Il demande ainsi à la Métropole de « piloter » la plantation d'un million d'arbres à échéance de 2030, sur le modèle de New-York. « Ça pourrait être très mobilisateur à l'échelle métropolitaine », plaide-t-il. Une manière de continuer à pousser les collectivités vers l'objectif de « 30 % de pleine terre » sur un territoire très urbanisé. ●

Stéphane Duguet

Planification

Le CRTE pour concrétiser les engagements verts des territoires

Lancés par l'Etat à la suite de la crise sanitaire, 42 contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été signés avec les collectivités d'Ile-de-France. Le CRTE signé avec la métropole du Grand Paris a été décliné par les établissements publics territoriaux (EPT) du territoire pour fixer des objectifs concernant la mobilité, la rénovation du bâti ou encore la gestion des déchets. « C'est un document stratégique qui peut faciliter la mise en œuvre opérationnelle des projets », explique Sandra De Sousa, responsable développement durable à Paris Est Marne & Bois (PEMB), doté d'un CRTE depuis décembre 2021. Parmi les projets sur lesquels s'est engagé PEMB, on trouve le raccordement de la Marne aux réseaux d'assainissement pour dépolluer la rivière et la rendre baignable d'ici aux Jeux olympiques en 2024. Concrètement, cela se traduit par exemple par la mise en conformité des branchements des riverains, et par le réaménagement de certains espaces comme l'île Fanac à Joinville-le-Pont. « Le CRTE permet de créer un lien et de faciliter la collaboration avec les services de l'Etat », se réjouit Sandra De Sousa.



© MAIRIE DE PARIS

Verbatim

« C'est une course contre-la-montre car les arbres qu'on plante mettent du temps à pousser »

Christophe Najdovski, adjoint à la maire de Paris.



Perspective de l'aménagement de la Petite ceinture ferroviaire dans le 20^e arrondissement.



La Bièvre rouverte à Cachan.

Redonner leur place aux cours d'eau

— Rouvrir des cours d'eau et renaturer les berges présentent des bénéfices pour les zones urbaines, au-delà de la réduction du risque inondation.

Hier enterrés, aujourd'hui rouverts. La place des cours d'eau en ville est elle aussi en train de changer. Comme pour la végétation, leur présence est désormais vue davantage comme un atout. Le nouveau schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Ile-de-France identifie d'ailleurs les ruptures de continuité qu'il conviendrait de supprimer. Précurseur en la matière, la ville de Sarcelles (Val d'Oise) a mené en 2014 les travaux de réouverture du Petit Rosne, pour maîtriser le risque d'inondation et faire revenir la nature. « Sur un tronçon de 165 m, un nouveau lit a été creusé et les berges ont été renforcées et végétalisées par des techniques de génie écologique sur une partie du projet », rapporte l'agence régionale de la biodiversité (ARB) d'Ile-de-France.

Plus récemment, c'est la Bièvre qui a revu le jour sur quelque 600 m dans les communes d'Arcueil et de Gentilly (Val-de-Marne). La réouverture de cette rivière, réduite à l'état d'égout et de canalisation souterraine, a nécessité 27 mois de travaux et d'importantes dépenses. « La Bièvre était un collecteur d'égouts à ciel ouvert, puis enterré. Nous avons dû construire un deuxième collecteur pour libérer le lit de la rivière et améliorer la qualité de l'eau. Au total, 20 millions d'euros ont été dépensés », expliquait François-Marie Didier, président du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), lors de l'inauguration de cette opération en avril 2022. Des études sont en cours pour rouvrir d'autres tronçons à l'avenir, avec le soutien de la

Financement L'agence de l'eau au soutien des rivières

Les travaux de restauration de cours d'eau sont soutenus financièrement par l'agence de l'eau Seine-Normandie. En 2022, elle a notamment aidé la renaturation physique et écologique de la Mérentaise au niveau de Châteaufort (Yvelines), afin de lui permettre de « retrouver une dynamique naturelle » avec la création de méandres, la suppression d'obstacles ou la création de zones d'expansion des crues. L'institution a aussi soutenu la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire de l'Yvette à Champlan (Essonne).

métropole du Grand Paris qui travaille aussi sur d'autres rivières oubliées, comme la Vieille-Mer en Seine-Saint-Denis.

RENATURER LES BERGES

« La renaturation des berges urbaines participe au ralentissement de l'écoulement de l'eau (et donc réduit les risques d'inondations en aval), à son épuration, au piégeage des sédiments et à la régulation de la température de l'eau », affirme l'ARB d'Ile-de-France. Des interventions de ce type sont donc également encouragées pour adapter les zones urbaines au changement climatique, le développement des berges artificielles ayant entraîné la perte d'habitats pour la faune.

« Depuis 1995, l'association Espaces travaille à la renaturation des berges de la Seine afin de restaurer les corridors écologiques et les fonctions de ces écosystèmes (régulation de la qualité physico-chimique et hydromorphologique du cours d'eau) », signale l'ARB. Au niveau de l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) par exemple, 575 m de berges et 300 m de remblais ont été restaurés, entraînant une amélioration de la qualité de l'eau et contribuant à la diversité des espèces. Les actions menées en faveur de la baignabilité de la Seine en vue des Jeux de Paris 2024, notamment par le Siaap et Haropa port, devraient également bénéficier à la biodiversité du fleuve. ●

Raphaël Richard

La renaturation des espaces urbains à l'aune du changement climatique

La renaturation des espaces urbains comme des friches industrielles ou agricoles est devenue un enjeu central dans les réflexions des collectivités franciliennes face à la problématique du réchauffement climatique. Ou comment le reboisement peut être envisagé comme un outil de lutte contre les îlots de chaleur.



A travers son plan décennal, le Département cherche un moyen efficace de lutter contre les effets du réchauffement climatique en milieu urbain.

© CANOPEE - CD93 NICOLAS MOULARDI

Seine-Saint-Denis Le Département veut remettre l'arbre au cœur du paysage urbain

— Voté par le conseil départemental de Seine-Saint-Denis en juin 2020, le plan canopée veut positionner l'arbre au cœur du paysage urbain. Un outil pour lutter contre les conséquences du réchauffement climatique sur un territoire déjà fortement urbanisé.

Planter 30 000 arbres sur dix ans : c'était l'objectif annoncé en 2020 lors de l'adoption par le conseil départemental de Seine-Saint-Denis de son plan canopée. A peine trois ans plus tard, 15 000 arbres sont déjà en terre. Une satisfaction pour le vice-président du département chargé de l'écologie urbaine, Belaïde Bedreddine, même s'il reconnaît que « l'objectif n'est pas de courir derrière un chiffre ». A travers ce plan décennal, le Département a cherché dès l'origine un moyen

efficace de lutter contre les effets du réchauffement climatique. « Les arbres sont d'excellents climatiseurs qui produisent de l'ombrage en journée et qui accélèrent le rafraîchissement par évaporation la nuit », rappelle l'élu. Une caractéristique essentielle sur un territoire où la canopée ne représente que 16 % de la surface des zones urbaines, contre 20 % en moyenne sur le territoire national.

LA FIN DES ALIGNEMENTS MONO ESSENCE

Pour commencer, le département a mené une réflexion sur les différents types d'essences à planter, voire à remplacer le long des voiries dont il assure l'entretien : « les tilleuls à petites feuilles ou les hêtres déjà présents en Ile-de-France résistent plutôt bien au changement climatique, alors que les marronniers sont plus sensibles à certaines maladies », explique l'élu. Il a ainsi été décidé de créer de véritables « barrières sanitaires » en abandonnant la pratique des alignements mono essence, afin de mieux lutter contre les maladies qui touchent généralement une

Premiers aménagements Le parc Georges Valbon prêt pour 2024

Destiné à devenir une « cité-jardin », le Village des médias construit à Dugny en prévision des JOP 2024 va être connecté au 3^e plus grand parc d'Ile-de-France, le parc Georges Valbon. Sous maîtrise d'œuvre du département de Seine-Saint-Denis, les premiers aménagements de cet ancien dépôt d'hydrocarbures de l'Armée portent sur 13 ha au total. Délaissé depuis près de 20 ans, le site, qui se caractérise par une végétation très « rase », va bénéficier d'une nouvelle entrée de parc « avec une dimension récréative et des aires de jeux », tout en préservant la dimension « écologique » sur près de 50 % de sa surface. Au total, environ 3,3 ha doivent être reboisés. Les premiers aménagements seront livrés pour les JOP 2024, avant l'ouverture au public prévue au printemps 2025.



Le site va bénéficier d'une nouvelle entrée de parc avec une dimension récréative et des aires de jeux.

© AGENCE TER

16%

Dans le département de Seine-Saint-Denis, la canopée ne s'étend que sur 16 % de la surface des zones urbaines contre 20 % en moyenne sur l'ensemble du territoire national.

essence en particulier sans altérer ses voisines. L'enjeu, résume Belaïde Bedreddine, consiste à aménager « des boulevards paysagers plutôt que des autoroutes urbaines ». Pour réduire l'impact de l'imperméabilisation des sols en période de carence en eau, la collectivité a également engagé un travail dans une douzaine de collèges dans lesquels des arbres ont été plantés dans les cours, et les élèves ont participé à la plantation de mini-forêts urbaines afin de recréer des îlots de fraîcheur en milieu urbain. ●

Guillaume Ducable



Paris Des forêts urbaines dans la zone dense

— Places du Colonel Fabien, de Catalogne ou dans le sud-est du 20^e arrondissement... plusieurs sites ont déjà été retenus par la mairie de Paris pour y déployer des forêts urbaines.

La première forêt urbaine parisienne devrait voir le jour l'été prochain sur la place de Catalogne. Entouré d'un immeuble dessiné par Ricardo Bofill et situé derrière la gare Montparnasse dans le 14^e arrondissement de Paris, le site accueillera une forêt urbaine de quelque 470 arbres, sur 12 000 m². En novembre 2022, des plantations ont commencé sur 3,5 ha le long de la petite ceinture au sud du 20^e arrondissement, entre le cours de Vincennes et la rue Volga. Sur un ancien site de la SNCF, 2 000 arbres seront plantés d'ici au printemps 2024, avec des espèces à la fois indigènes et méditerranéennes, dans la perspective de l'évolution du climat parisien. Une forêt qui sera connectée avec le jardin de la gare de Charonne. A terme, elle permettra un cheminement sylvestre alternatif aux boulevards des Maréchaux jusqu'à la Flèche d'Or, ancienne gare de la rue de Bagnolet.

BOIS INACCESSIBLE AU PUBLIC

Le troisième site ciblé par la mairie pour créer une forêt urbaine est la place du Colonel Fabien (10^e et 19^e arr.). Le chantier débutera après les Jeux olympiques pour une livraison annoncée fin 2025. La place 100 % minérale offrira 800 m² de pleine terre aux arbres. Le périmètre de ce bois sera inaccessible pour y assurer le développement végétal. Comme à la Bastille, la circulation giratoire sera remplacée par un contournement unique à l'est (côté Buttes-Chaumont), un jardin remplaçant le demi-giratoire au sud (côté quai de Jemmapes). L'idée est de créer un corridor écologique entre le canal Saint-Martin et le parc des Buttes-Chaumont. La municipalité souhaite ainsi redynamiser les commerces de rez-de-chaussée et améliorer la vie des habitants de ce quartier populaire, très densément peuplé. ●

Jacques Paquier

2 000

D'ici au printemps 2024, ce sont près de 2 000 arbres qui vont être plantés sur un ancien site SNCF au sud du 20^e arrondissement de Paris.

© CRÉDIT



Parc des Trois plateaux, d'après une vue des Coteaux d'Avron.

Paris/Seine-Saint-Denis Parc des Trois plateaux : quand la nature se met en scène

— Piloté par l'Institut Paris Region (IPR), le projet de parc des Trois plateaux de l'Est parisien vient de loin ! Intégré aux réflexions initiées dans le cadre de la démarche « Projets pilotes pour une métropole nature ».

Paul Lecroart, urbaniste à l'Institut Paris Region, se souvient : « Avec Urban Act, nous avons été sollicités dès 2015 par l'établissement public territorial Est Ensemble pour élaborer son projet urbain. Mettre en valeur le plateau de Romainville par un "parc des Hauteurs" a fait éclore une idée lancée en 1994 dans le cadre du plan vert régional. » Une époque où « l'on envisageait des grands parcs périurbains conçus comme des sortes d'îles, accessibles en voiture plutôt qu'à pied, et tournés plutôt vers les loisirs que vers la nature ».

« CES PARCS ONT UNE HISTOIRE GÉOLOGIQUE, INDUSTRIELLE ET PATRIMONIALE COMMUNE »

Avec le projet de parc des Trois plateaux, l'enjeu consiste désormais à « donner plus d'ampleur à la végétation et à la nature dans le territoire, en préservant et revalorisant des friches ou des espaces de nature non accessibles au public, explique l'urbaniste, et en

travaillant toutes les dimensions », à partir du paysage et jusqu'à l'agriculture urbaine, les jardins familiaux ou d'autres usages en plein air. Le paysage, qui reste l'élément central du projet, doit faire l'objet d'une véritable « mise en scène en proposant un panorama à 360° sur la métropole ». D'où l'idée du "Grand chemin", plus connue sous le nom de "promenade des Hauteurs", qui permet d'affirmer la continuité qui est au cœur du projet. « Du point de vue paysager, cela a du sens que les parcs soient en visibilité, qu'ils soient reliés les uns aux autres car ils ont une histoire géologique, industrielle et patrimoniale commune. » Côté calendrier, si le long terme prédomine, l'aménagement d'un premier tronçon de préfiguration du Grand chemin - le long du Fort de Romainville - devrait coïncider avec les JOP 2024, avant la réalisation espérée de près de 30 km de promenade d'ici 2026. ●

G.D.

Val d'Oise De la plaine de Pierrelaye à la forêt de Maubuisson

— Piloté par le syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt (Smapp), le projet de reboisement a pris officiellement, en juillet dernier, une toute nouvelle appellation : la forêt de Maubuisson.

Zone d'épandage de la ville de Paris au XIX^e siècle, la plaine de Pierrelaye a longtemps accueilli des activités de maraîchage puis des cultures céréalières, avant qu'un arrêté préfectoral y mette un terme à la fin des années 90, jugeant les sols trop pollués. Dès lors, l'idée de recréer une forêt s'est imposée sur ce

site de 1 340 ha entre Seine et Oise, où la biodiversité a su trouver son chemin. Créé en 2014, le syndicat mixte chargé de son aménagement regroupe la région Ile-de-France, le département du Val d'Oise, la communauté d'agglomération Val Parisien ainsi que les communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen l'Aumône.

Déjà propriétaire de 50 % des quelque 6 000 parcelles à aménager, le Smapp ambitionne, d'ici la fin de la décennie, de planter près d'un million d'arbres.

UNE TRENTAINE D'ESSENCES SÉLECTIONNÉES

Actuellement, 250 ha ont déjà été plantés, soit environ 430 000 arbres destinés à créer une continuité de l'arc forestier parisien « entre Saint-Germain et Montmorency ». Une palette d'une trentaine d'essences sélectionnées en fonction des caractéristiques du sol, dont elles vont pouvoir retenir en surface les métaux lourds par « phytostabilisation », limitant ainsi l'imprégnation de la nappe phréatique. Le plan de reboisement prévoit également des « ambiances forestières » distinctes, avec des zones plus ou moins denses alternant avec des clairières. ●

G.D.

L'ancienne zone d'épandage de la ville de Paris, en cours de reboisement, devrait accueillir avant la fin de la décennie près d'un million d'arbres.

© SMAPP

Essonne La nature au cœur du « démonstrateur de la ville durable » de Corbeville

— Imaginé dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA4), et depuis passé sous bannière "France 2030", le projet d'aménagement de la ZAC de Corbeville porte l'ambition assumée par l'EPA Paris-Saclay de "pousser les curseurs de la ville durable".

Si la maîtrise d'ouvrage porte en parallèle plusieurs pistes de réflexion autour de la "circularité" ou encore de l'expérimentation agricole, « la toile de fond, le pilier du projet reste la présence de la nature en ville », confirme Clément Guzman, directeur de projet ZAC Corbeville. Les architectes-urbanistes de l'agence uapS et les paysagistes de l'agence Base travaillent depuis l'origine sur l'idée « de faire pénétrer dans la ville les boisements qui ensèrent le site, avec des séquences

urbaines différentes » pour provoquer « la sensation que l'on habite dans la forêt ». Pour mener à bien ses objectifs, l'EPA dispose d'un "terrain de jeu" unique : les 11 ha de la friche Thales dont la moitié est vouée à être transformée en parc. « C'est très symbolique de recréer un espace naturel à cet endroit », à proximité d'un futur quartier qui abritera, à horizon 2026, un lot de 270 logements ainsi qu'un groupe scolaire. S'agissant du parc lui-même, une première phase de « préverdissement » doit s'engager dès l'hiver prochain avec des semis de type « prairie », qui seront progressivement complétés par des plantations d'arbres au fur et à mesure de la libération d'emprises, dont certaines sont actuellement utilisées pour stocker des déblais pour les chantiers en cours. ●

G.D.

Une première phase de "préverdissement" doit s'engager dès l'hiver prochain avec des semis de type "prairie", qui seront progressivement complétés par des plantations d'arbres.

© CRÉDIT



© BENOIT BILLARD

Verbatim

« Du point de vue paysager, cela a du sens que les parcs soient en visibilité, qu'ils soient reliés les uns aux autres car ils ont une histoire géologique, industrielle et patrimoniale commune »

Paul Lecroart, urbaniste à l'Institut Paris Region.



Rando et botanique au programme des Tours piétons du Grand Paris

— La région francilienne recèle des trésors paysagers et une flore plus riches qu'on ne l'imagine. Y compris en pleine ville. Des ressources que s'emploient à mettre en valeur les cycles de randonnées urbaines comme le Tour piéton du Grand Paris ou le Randopolitain.



Les Tours piétons du Grand Paris sont l'occasion de parcourir des espaces naturels de l'Île-de-France.

Emmener les randonneurs urbains « à la recherche des plus beaux parcours verts » entre les futures gares du Grand Paris express : pour sa 3^e édition, le Tour piéton du Grand Paris, organisé du 17 au 28 août 2022, a, comme pour les deux premiers opus, fait la part belle aux espaces naturels de l'Île-de-France.



L'ethnobotaniste Valentine Diguët proposait une « chronique végétale » quotidienne lors du Tour piéton du Grand Paris 2022.

Le principe de cette initiative d'Enlarge your Paris et de la Société du Grand Paris est de proposer, chaque jour, une marche entre deux gares du super métro en construction. Chacune de ces randonnées est ponctuée de haltes dans des lieux de la culture et de la nature du Grand Paris, et d'échanges avec des « experts » qui livrent leur regard sur cette métropole en mouvement à travers le prisme de leur spécialité. Parmi les intervenants réguliers de ces rendez-vous estivaux, l'ethnobotaniste Valentine Diguët : lors de l'édition 2022, elle proposait une séquence quotidienne afin de faire découvrir aux participants une plante sauvage, ses vertus et usages alimentaires, et les raisons de sa présence dans les lieux traversés.

« ALIMENTARIUM » DES ESPÈCES COMESTIBLES À PARIS

« Il s'agissait de mettre en avant la nature comestible et de montrer aussi la richesse des ressources végétales comestibles présentes sur le territoire francilien », précise-t-elle.

Spécialiste de la flore parisienne, Valentine Diguët peut témoigner d'un renouveau de celle-ci depuis 2017, année d'entrée en vigueur de la loi Labbé

France relance L'Ademe encourage le slow tourisme

Dans le cadre de France Relance, le gouvernement a inscrit un fonds Tourisme durable, opéré par l'Ademe. D'un montant de 50 millions d'euros, ce fonds vise notamment à accélérer l'émergence et le développement d'offres de « slow tourisme ». Un appel à projets dédié, doté de 4,7 millions d'euros, a ainsi été lancé en 2021, dont les 73 lauréats ont été dévoilés en février 2022. Parmi eux, deux projets franciliens : l'un à La Roche-Guyon (Val d'Oise) prévoyant la création du « Déjà vu », un café/cantine et lieu d'animation installé dans un espace naturel troglodytique situé sur le GR2 ; l'autre à Provins (Seine-et-Marne) de reconversion d'une exploitation viticole et agricole en un tiers-lieu centré sur les activités de tourisme autour de la gastronomie.

Emmanuelle Chaudieu

NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE pour changer votre chauffage au bois et fioul en Île-de-France

#ChangerPourBienSeChauffer



Aide cumulable avec MaPrimeRénov'

Pour connaître votre éligibilité : <https://www.iledefrance.fr/chauffages>

FONDS RENOUELEMENT DES CHAUFFAGES ÎLE-DE-FRANCE



— L'agriculture urbaine est désormais inscrite dans le paysage des villes. © BEATRICE PREVE

L'Ile-de-France accroît sa résilience alimentaire

— Mieux faire correspondre production agricole et consommation alimentaire est l'un des grands enjeux de la Région. Plans alimentaires territoriaux, fermes urbaines, développement du maraîchage mais aussi de la transformation alimentaire sont autant de pistes étudiées.



Les territoires s'emparent de leur alimentation

— Collectivités et intercommunalités sont de plus en plus nombreuses à s'investir dans l'équation agroalimentaire de leur territoire. Douze d'entre elles ont d'ores et déjà mis en place un plan alimentaire territorial (PAT).

De zéro en 2020, le nombre de PAT (plan alimentaire territorial) labellisés en Ile-de-France est passé à 12 en 2022. Une belle progression permise notamment par le coup de pouce donné par le plan de relance à ce dispositif, qui fait depuis 2014 partie intégrante du Plan national de l'alimentation (PNA). L'objectif des PAT ? Relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Mais surtout, faire dialoguer tous les acteurs de la filière alimentaire, des agriculteurs en amont aux consommateurs en aval, sans oublier bien sûr la transformation et la distribution.

Pour élaborer le sien, la ville de Paris s'est ainsi appuyée sur l'organisation d'une conférence citoyenne qui a rassemblé 50 Parisiens et 50 Franciliens sur le thème "Bien manger en 2021, ça veut dire quoi ?", mais aussi sur des "Etats généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables" qui ont réuni pendant sept mois 170 structures professionnelles des secteurs agricole et agroalimentaire, ainsi que les collectivités partenaires, les établissements publics, les services de l'État et les organisations de la société civile.

DEUX TYPES DE PAT

« Il existe en Ile-de-France deux styles de PAT », précise Gabrielle Mathieu, chef du pôle offre alimentaire et nutrition à la Driaaf (direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). « Dans les espaces très urbanisés comptant peu de surfaces agricoles, les PAT initient de nombreuses actions pour améliorer l'offre alimentaire, mais aussi optimiser la logistique. En grande couronne, il s'agit

plus de faire en sorte que les productions locales puissent être consommées alentour. »

A l'inverse, Le foncier agricole constitue également un important levier d'action dans des territoires de grande couronne. Ainsi, l'aménageur EpaMarne a prévu, dans le cadre de son projet stratégique et opérationnel 2020-2024, de mobiliser 100 ha de son patrimoine foncier au service de la transition écologique, en proposant aux exploitants des baux de longue durée sous réserve de s'engager



Si l'affluence est toujours grande au Salon de l'agriculture, la région Ile-de-France est loin de répondre aux besoins alimentaires de ses habitants.



Si le désir de consommer des fruits et légumes bio et en circuit court croît, la demande, cependant, a fléchi depuis la crise sanitaire.

Christian Thibault, directeur du département environnement urbain et rural et coordinateur du pôle environnement à l'Institut Paris Region.

“La résilience alimentaire n'est pas l'autonomie”

Ile-de-France Les 12 PAT labellisés

Gennevilliers durable (Hauts-de-Seine)

Cergy-Pontoise - Vexin français (Val d'Oise)

De la Plaine aux plateaux (Yvelines)

Sud Yvelines

Sud Essonne

Ville de Paris - AgriParis

EpaMarne faire système (Seine-et-Marne)

Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne)

Plaine commune (Seine-Saint-Denis)

Roissy-Pays de France (Val d'Oise/Seine-et-Marne)

Plaines et monts de France (Seine-et-Marne)

dans l'agriculture biologique. Le projet a suscité l'intérêt des trois communautés d'agglomération de Marne et Gondoire, Paris-Vallée de la Marne et Val d'Europe agglomération, qui envisageaient chacune d'élaborer un PAT. L'EPA leur a proposé de structurer une démarche d'ensemble.

« Tous les PAT doivent cependant se pencher sur la façon de répondre aux objectifs de la loi EGalim – qui exige notamment, depuis le 1^{er} janvier 2022, 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % bio, dans la restauration collective – et sur la lutte contre la précarité alimentaire », poursuit Gabrielle Mathieu. En outre, « l'élaboration des PAT va souvent de pair avec la sensibilisation aux modes de consommation alimentaire plus vertueux », souligne Valérie Plet, chargée de mission alimentation durable, économie circulaire à l'Ademe Ile-de-France.

UNE ARTICULATION NÉCESSAIRE

Les porteurs de projets alimentaires territoriaux ne doivent cependant pas travailler dans leur coin : « les PAT d'une ville ou d'une intercommunalité doivent s'articuler avec les autres PAT mis en œuvre dans le département », précise Jeanne

Comment l'Ile-de-France peut-elle augmenter sa résilience alimentaire ?

Christian Thibault — La résilience alimentaire n'est pas l'autonomie. Si l'on se limite à cette définition, l'équation est intenable : l'Ile-de-France concentre 20 % de la population française et seulement 2 % de la surface agricole. La résilience consiste tout à la fois à augmenter la production agricole lorsque les marges de manœuvre existent, et à sécuriser les approvisionnements extérieurs.

Or il existe, sur ces deux sujets, des contraintes importantes souvent occultées. L'Ile-de-France a longtemps été une région à l'agriculture plus diversifiée qu'aujourd'hui avec, notamment, une importante production maraîchère dans les vallées et fruitière sur les coteaux. Mais ce type de cultures coûte cher en main-d'œuvre et a été petit à petit abandonné. L'agriculture s'est repliée sur les terres à blé, sur des grands plateaux où la ressource en eau est souvent insuffisante pour réinstaller du maraîchage, même si ce dernier occupe relativement peu d'espace.

Certaines collectivités, comme Paris, nouent des partenariats avec des régions proches. Est-ce une solution ?

C. T. — C'est bien entendu une voie intéressante, mais n'oublions pas que l'agriculture française a, elle aussi, été largement délocalisée au cours de ces dernières décennies. Comme en matière industrielle, la recherche du coût le plus bas a conduit à importer de plus en plus de fruits, de légumes et de viandes de pays tiers, parfois lointains. Cette situation rend plus difficile la coordination entre collectivités : les territoires extra-franciliens ont, eux aussi, envie de devenir plus autonomes et résilients. Les "projets alimentaires territoriaux" (PAT) proposés par la loi depuis 2014 sont intéressants pour développer des visions territoriales de la question alimentaire, mais nécessitent une coordination. La résilience implique également d'augmenter la transformation locale. Enfin, il faut recréer une identité francilienne aux produits alimentaires. La Région a pris des initiatives en ce sens mais les produits franciliens restent encore peu identifiés par les restaurateurs, les grandes surfaces et les consommateurs ! ●

Propos recueillis par **Catherine Bernard**

Cazaubon, chargée de mission au pôle offre alimentaire et nutrition de la Driaaf. Car l'idée est bien de travailler sur le système alimentaire dans son ensemble et de ne pas recréer un millefeuille d'initiatives. D'où l'intérêt du plan d'EpaMarne, mais aussi de celui de la Métropole qui a été lauréat du tout dernier appel à projets national. Désormais, 37 % des communes franciliennes

sont couvertes par un PAT labellisé. Mais il n'est pas certain que ce chiffre progresse rapidement car « notre objectif est d'aider les porteurs de PAT actuels, encore récents, à consolider leurs projets », explique Gabrielle Mathieu. ●

Catherine Bernard et Emmanuelle Chaudieu

Paris Un objectif de 100 % bio et durable dans les cantines

— Accélérer la transition vers une restauration collective municipale 100 % bio et durable à l'horizon 2027 est l'ambition du 3^e plan alimentation durable adopté en juin 2022 par le Conseil de Paris.

« A la fin des années 2000, nous partions de 8 % d'alimentation durable dans la restauration collective, aujourd'hui nous en sommes à 53 % », a rappelé Audrey Pulvar, adjointe à la maire de Paris chargée de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, en préambule d'une table ronde organisée lors du dernier Salon de l'agriculture.

Sur les 100 % d'alimentation bio et durable en restauration collective visés pour la fin du mandat en 2027, au moins 75 % des produits seront bio, les 25 % restants étant sous critères de durabilité. Par ailleurs, 50 % des produits proviendront de moins de 250 km de Paris.

DONNER DE LA VISIBILITÉ AUX AGRICULTEURS

Autres grands objectifs : le zéro sel de nitrite, pas d'OGM ni de perturbateurs endocriniens. « Nous souhaitons également augmenter la part du végétarien dans la restauration collective. Enfin, nous souhaitons lutter contre le gaspillage alimentaire, avec une stratégie de sortie du plastique », a poursuivi Audrey Pulvar.

Pour Nicolas Hallier, directeur général de la Coopérative bio d'Ile-de-France, l'engagement des collectivités est primordial pour changer le modèle agricole. « Il n'y a quasiment aucun débouché aujourd'hui aussi porteur en termes de garantie de volumes et de prix. »

Emmanuelle Chaudieu



Audrey Pulvar lors d'une table ronde organisée à l'occasion du Salon de l'agriculture sur le thème « Alimentation durable et bio, le défi de la restauration collective », le 1^{er} mars 2023.



Le programme Sésame comporte un volet production, visant à favoriser le maintien et à développer des fermes sur le territoire. Ici, une serre de la Ferme de l'envol sur la Base 217.

Sésame Cœur d'Essonne veut réinventer une filière alimentaire locale

Aider au maintien et à la naissance de nouvelles fermes, travailler à la transformation de leurs produits, œuvrer à leur commercialisation en circuits courts, bref « agir du champ à la fourchette », tel est l'objectif du programme Sésame mis sur pied par Cœur d'Essonne agglomération. Labellisé en 2019 « Territoire d'innovation » par l'Etat, il a déjà permis la création de la Ferme coopérative de l'envol, implantée sur la Base 217 à Brétigny-sur-Orge. Sur ses quelque 14 ha travaillent quatre maraîchers en titre - et deux à l'essai. Ils vendent leur production biologique dans des Amap, à des restaurateurs et distributeurs, mais aussi en vente directe sur des marchés et, bientôt, aux employés de la Base. Toutefois le projet est de développer également des activités

d'élevage, d'agroforesterie et de culture de blé pour la fabrication de farines et de pains. La Ferme de l'envol n'est cependant que le navire amiral du programme. « En tout, une vingtaine de fermes sont installées, en projet ou à l'étude », assure Etienne Monpays, directeur général adjoint à l'agglomération. Plus en aval, une légumerie est en cours d'installation sur la Base, qui pourrait bientôt être suivie d'une conserverie. Des ateliers de cuisine sont organisés en milieu scolaire mais aussi pour les seniors, des paniers solidaires sont distribués et des jardins partagés développés pour mieux reconnecter les citadins à la nature. Enfin, un annuaire des producteurs locaux a été réalisé pour faciliter les ventes en direct.

C.B.

Initiative

Aider au changement des comportements alimentaires

Consommer plus local, préférer des produits issus de l'agriculture biologique mais aussi modifier son régime alimentaire sont des principes qui figurent souvent dans les priorités des PAT et des projets assimilés. C'est dans cette optique qu'a été créé en 2017 l'atelier du Bien-vivre alimentaire, un partenariat entre l'Ademe Ile-de-France, des porteurs de projets et des chercheurs, notamment le réseau Cocagne et le laboratoire Atemis. Il a initié, avec l'Institut européen de l'économie, de la fonctionnalité et de la coopération (IEEFC), un référentiel permettant de mieux travailler sur le sujet. Celui-ci souligne notamment l'importance de partir du contexte local - et non global - et de réfléchir de façon intégrée : « la production et la distribution de légumes en agriculture biologique sont une condition nécessaire, mais non suffisante, pour générer des effets sur la santé des personnes. Encore faut-il pouvoir y avoir accès facilement (d'un point de vue géographique et monétaire), apprendre à les cuisiner, disposer de certains équipements, réussir à y consacrer du temps, y trouver un intérêt et une forme de plaisir... C'est en agissant de manière intégrée sur ces différents plans que les effets visés peuvent s'encadrer les uns dans les autres ».

Le Val-de-Marne se dote d'une cuisine centrale 2.0

— Totalement zéro plastique et largement alimentée en produits bio et de qualité, la toute nouvelle cuisine centrale Eugénie Brazier, à Vitry-sur-Seine, alimentera bientôt 18 collèges et 36 crèches départementales.

De l'inox et encore de l'inox : qui visite la nouvelle cuisine centrale départementale Eugénie Brazier, à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), ne peut qu'être frappé par l'omniprésence de l'acier inoxydable. Pour des raisons évidentes d'hygiène, tous les équipements sont réalisés dans ce matériau. Plus original, plusieurs milliers de bacs en inox sont empilés près de l'entrée. Car Eugénie Brazier est une cuisine « zéro plastique » : « tous les mets préparés sont conditionnés et envoyés aux collèges et crèches desservis dans des bacs d'inox réutilisables à vie », explique Olivier Laroche, chef du service restauration au Département.

PLUS DE 50% D'ALIMENTS BIO OU DE QUALITÉ

La cuisine anticipe ainsi l'interdiction faite par la loi EGalim à la restauration collective scolaire, effective en 2025, d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique. La cuisine est également en avance sur une autre disposition de la loi EGalim : « d'ores et déjà, 22 % des produits achetés sont bio et 31 % supplémentaires ont un label Sigo (signes d'identification de la qualité et de l'origine), soit plus que les 50 % qu'exige la loi. Enfin, elle privilégie les circuits courts. »

volailles viennent de Mandres-les-Roses, les légumes frais sont livrés par 30 fournisseurs périurbains, et nous achetons notre viande charolaise en Seine-et-Marne, sur pied », détaille Olivier Laroche. Quant aux biodéchets, ils sont compostés sur place et servent ensuite aux parcs départementaux et à la pépinière départementale de Mandres-les-Roses. La cuisine alimente d'ores et déjà 18 collèges val-de-marnais et 24 crèches départementales. Les 12 dernières le seront un peu avant l'été. A terme, près de 7 000 repas quotidiens seront donc préparés. L'investissement a représenté environ 13,5 millions d'euros.

Catherine Bernard



La nouvelle cuisine centrale du Val-de-Marne Eugénie Brazier dépasse d'ores et déjà des objectifs de la loi en matière de produits bio et de qualité.



Se passer du plastique dans la restauration collective est l'un des objectifs de nombreux PAT. La nouvelle cuisine centrale du Val-de-Marne Eugénie Brazier n'utilise que des contenants en inox.

Les Assises de l'alimentation yvelinoise Agir pour mieux manger

— Le département des Yvelines a lancé ses premières Assises de l'alimentation en février dernier. L'objectif : avancer sur de grands enjeux comme la précarité alimentaire ou le soutien des filières.

Lentilles de Neauphle-le-Vieux, agneau de Rambouillet, poulets de Civry-la-Forêt... le territoire yvelinois regorge de produits alimentaires artisanaux. L'un des objectifs de la société d'économie mixte mise en place par le Département pour gérer les cantines de ses collèges étant de garantir leur approvisionnement en produits locaux, les Yvelines souhaitent consolider cette démarche en structurant les filières agricoles et en développant la transformation de certains produits. Le but : élargir cette logique d'approvisionnement à d'autres publics que les scolaires. Une ambition que les premières Assises de l'alimentation yvelinoise visent à rendre possible. Lancées jeudi 2 février à l'Orangerie du château de Thoiry, elles réuniront jusqu'en mai huit groupes de travail pour avancer des propositions répondant aux enjeux d'une alimentation locale, durable et abordable, permettant la mise en place d'une politique pertinente pour le territoire. Elles pourront se baser sur un diagnostic présenté lors de la soirée de lancement. Au nombre des constats, les exploitations franciliennes en circuit court souffrent en



Les Assises de l'alimentation des Yvelines ont réuni de nombreux acteurs du territoire pour co-construire une offre alimentaire locale, durable et abordable.

cette période post-Covid. Le déploiement de l'alimentation locale dans la restauration collective se heurte également à de nombreux freins, alors que la précarité alimentaire concernerait 100 000 habitants du département. Le prix du foncier avoisinant 9 100 euros l'ha, les agriculteurs font de leur côté face à une pression sociétale croissante. Une réflexion autour de l'aide aux collectivités pour les projets d'installations agricoles périurbaines figure au programme des discussions. Les conclusions des groupes de travail seront rendues en mai 2023. ●

Elena Jeudy-Ballini



Val-de-Marne

GPSEA, un PAT en devenir

Bien qu'inclus dans la zone dense de la Métropole, Grand Paris Sud Est Avenir (Val-de-Marne) a la particularité de concentrer la moitié des terres agricoles de cette dernière. C'est pourquoi son plan alimentaire territorial - adopté en décembre 2022 mais non encore labellisé - met aussi bien l'accent sur la nécessaire préservation du patrimoine foncier agricole que sur l'éducation à l'alimentation et la structuration des circuits courts.



Patrick Ollier, entouré de Christophe Hillairet, président de la chambre d'agriculture de la région Ile-de-France, Stéphane Layani, président de la Semmaris (MIN de Rungis), et Laurence Fournier, secrétaire générale de la chambre d'agriculture, lors du dernier Salon de l'agriculture. La MGP souhaite coordonner les PAT de son territoire.

Animation La Métropole se veut le pilote des PAT franciliens

Elle compte 7 millions d'habitants mais seulement 80 exploitations occupant à peine 2 000 ha, soit 2 % de sa superficie : pour autant, la métropole du Grand Paris (MGP) ne peut se désintéresser de l'évolution du secteur agricole, qui influe sur les quantités et qualités de produits alimentaires mis à disposition de ses habitants, mais également sur les flux logistiques qui la traversent. « Et dans dix ans, l'Ile-de-France comptera un million d'habitants supplémentaire, soit 400 000 tonnes d'alimentation de plus à produire », a souligné Stéphane Layani, président de la Semmaris, à l'occasion de la conférence organisée par la Métropole lors du dernier Salon de l'agriculture. « Ce qui manque, c'est un pilote dans l'avion », a poursuivi Patrick Ollier, président de la MGP. C'est pour jouer ce rôle que la Métropole a candidaté au PNA (plan national de l'alimentation), organisé par l'Etat. Lauréate de l'édition 2022-2023, la Métropole a engagé en 2022 l'élaboration du plan alimentaire métropolitain avec six partenaires régionaux (chambre d'agriculture, Groupement des agriculteurs bio, Safer, Coopérative bio d'IDF, Association française d'agriculture urbaine professionnelle et la chaire agricultures urbaines d'AgroParisTech). « Ce plan, explique la MGP, aura vocation à accompagner et coordonner les politiques alimentaires locales portées par les maires et les présidents de territoire, en lien étroit avec les autres échelons de gouvernance (Région, Départements, EPCI, Axe Seine, etc.). » ●

Catherine Bernard

L'agriculture francilienne en pleine transition



L'agence régionale Ile-de-France nature achète des terres agricoles dans les zones périurbaines soumises à une forte pression foncière. Ici, la plaine de Montesson (Yvelines).

Les habitants de la métropole en sont rarement conscients : l'Ile-de-France reste une grande région agricole, et même l'un des greniers à blé de l'Hexagone. La moitié de sa superficie est occupée par des champs, sur lesquels sont essentiellement cultivés des céréales, des oléoprotéagineux et des betteraves à sucre. Cependant ses productions agricoles sont trop spécialisées pour répondre à la variété des besoins alimentaires de ses habitants et beaucoup ambitionnent de développer des circuits courts en maraîchage, arboriculture et même élevage, si possible en bio, voire de développer une véritable agriculture urbaine. Mais alors que la moitié des exploitants actuels devraient partir à la retraite dans les dix années à venir, il faut tout à la fois protéger leurs terres de l'urbanisation et de la spéculation et aider leurs successeurs à s'installer. Pour ce faire, les initiatives, y compris publiques, se multiplient.

Protéger le foncier agricole, un impératif

— Augmenter, ou du moins maintenir, les productions agricoles franciliennes suppose de sanctuariser les terres exploitables, menacées par l'urbanisation. Plusieurs acteurs, publics ou associatifs, se sont engagés dans cette voie.

655 000 ha en 1982, 599 321 ha en 2021 : même si l'Ile-de-France est réputée comme l'une des régions les moins consommatrices d'espaces naturels dans l'Hexagone, les espaces agricoles franciliens ne cessent de diminuer, conséquence de l'urbanisation croissante de la région Capitale. Et quand elles ne sont pas rongées par les routes et les bâtiments, les terres agricoles voient leur prix s'envoler. Protéger celles existantes, tout particulièrement dans les zones urbaines et périurbaines, devient donc un impératif. Certaines collectivités se sont saisies du problème. Ainsi, la commune de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) a préempté d'anciens jardins familiaux privés et entend les transformer en ferme urbaine. Le département du Val-de-Marne travaille, de son côté, à mettre en place un PPEAN (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels) qui permettrait de sanc-

tuariser les espaces dédiés à l'agriculture sur 16 communes de son territoire. La Région intervient, elle, par le biais de l'agence régionale Ile-de-France nature. « Nous définissons des périmètres d'intervention où nous exerçons une veille permanente, notamment en partenariat avec la Safer Ile-de-France, explique Cécile Sablou, responsable de la mission agriculture à l'agence. Lorsqu'une parcelle est menacée d'urbanisation, nous pouvons intervenir pour la racheter. » Propriétaire d'environ 2 300 ha agricoles, l'agence loue ses terres aux agriculteurs déjà installés ou à de nouveaux exploitants choisis lors d'appels à candidatures. 145 se trouvent ainsi actuellement liés par un bail rural avec Ile-de-France nature. Depuis quelques années, l'agence, en association avec la Safer Ile-de-France, pratique également le portage

Suite page 44 >>>

>>> Suite de la page 43

de terrains agricoles « durant un à cinq ans, pour donner le temps aux porteurs de projet d'approfondir ce dernier et de mobiliser les ressources financières pour acquiescer sereinement cette fonction », explique Cécile Sablou. Actuellement, cinq terrains se trouvent dans son portefeuille.

TERRE DE LIENS, UN ACTEUR ASSOCIATIF MAJEUR

Les agriculteurs en mal de foncier peuvent également compter sur l'association Terre de liens. Grâce à sa foncière, elle acquiert des fermes pour les protéger et favoriser ensuite l'installation de nouveaux exploitants, auxquels elle loue les terres. Enfin, la Safer Ile-de-France va bénéficier du nouvel outil de portage foncier, baptisé Elan, lancé par le mouvement national des Safer lors du dernier Salon de l'agriculture. Celui-ci vise à investir pour des longues durées (de 10 à 30 ans) tout en donnant la faculté aux agriculteurs de devenir propriétaire des terres qu'ils exploitent au moment de leur choix. ●

Catherine Bernard



Cécile Némorin est associée à sa mère dans une activité de maraîchage bio dans le Val-de-Marne. Elle fabrique également des conserves et accueille des publics.

Bio : L'Ile-de-France à la traîne

— Si la dynamique de conversion au bio est réelle, la région Capitale est cependant moins active que la moyenne de l'agriculture hexagonale.

55 fermes bio de plus en 2022 par rapport à 2021 : les premiers chiffres 2022 publiés par l'observatoire régional du GAB (groupement des agriculteurs biologiques) Ile-de-France témoignent « d'une dynamique d'engagement qui ne faiblit pas », estime le groupement. Désormais 14,7 % des fermes franciliennes sont engagées en agriculture biologique, soit 650 exploitations.

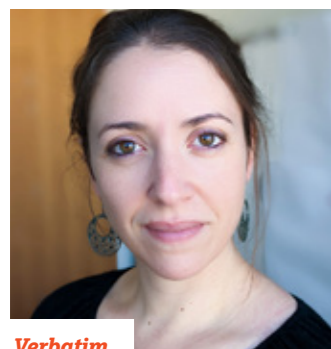
Cependant, en 2021, seulement 6,3 % de la SAU (surface agricole utile) régionale étaient labellisés bio, contre 10,3 % en moyenne hexagonale. Car la conversion des grandes cultures, prédominantes dans la région, est moins rapide que pour les autres secteurs : le bio n'y représente que 4,8 % de la SAU contre

6,9 % en moyenne. A contrario, ce chiffre s'élève à 13,1 % pour le maraîchage, 18,8 % pour les prairies et surfaces fourragères, et même 41,4 % pour l'arboriculture.

« Se convertir au bio suppose de changer tout le système de production, les habitudes d'achat, de conseil », explique Bénédicte Rebeyrotte, responsable développement des territoires au GAB Ile-de-France. « C'est complexe et l'incertitude qui a pesé ces dernières années sur le maintien des aides à la conversion bio, versées au titre de la politique agricole commune européenne, a freiné les conversions. Si finalement elles ont été maintenues, les aides au maintien de l'agriculture bio ont en revanche été supprimées, ce qui ne facilite pas les démarches. » ● C.B.

145
agriculteurs
travaillent sur les
terres de la région.

8 fermes
bio
La ville de
Paris compte
officiellement huit
lieux d'agriculture
biologique.



Verbatim

« Notre rôle est similaire à celui du conservatoire du littoral »

Cécile Sablou, responsable de la mission agriculture à Ile-de-France nature.



L'élevage est très rare en Ile-de-France et occupe proportionnellement beaucoup plus de foncier que les grandes cultures et le maraîchage. Ici, quelques-unes des 350 vaches de la ferme de Viltain, sur le plateau de Saclay.

Dans le Val-de-Marne, le maraîchage fait de la résistance

— Sur le Plateau briard se concentre une part importante des terres agricoles de la métropole. Un patrimoine qu'occupe en partie une nouvelle génération de maraîchers.

Un ancien informaticien, une ex-salariée de l'hôtellerie-restauration, un architecte-paysagiste, une ingénieure en génie urbain... A la table du domaine maraîcher de Saint-Leu, à Périgny-sur-Yerres (Val-de-Marne), les profils sont divers. Ici se côtoient Wilma et sa fille Cécile, Murielle et Stéphane, les trois exploitants. Mais aussi Nicolas et Natalia, les deux entrepreneurs agricoles « à l'essai » qui travaillent sur les terres de Murielle et Stéphane, et plusieurs employés et stagiaires. Tous ont eu une autre vie professionnelle avant de décrocher leur BPREA (brevet professionnel responsable d'entreprise agricole). Et tous ont surtout une approche du maraîchage très marquée par les préoccupations de résilience et de lien social.

ATELIERS PÉDAGOGIQUES

Associée à sa mère Wilma dans l'atelier Bombylius, Cécile Némorin, 29 ans, a plusieurs casquettes. Sous serre et en plein champ, elle cultive des légumes variés et fait pousser quelques arbres fruitiers. Mais le domaine accueille

aussi régulièrement des groupes auxquels Cécile et sa mère proposent des activités diverses. « Depuis l'année dernière, je reçois une fois par mois des collégiens en Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté). Cette année, ils ont créé une mini-entreprise qui va produire et vendre des conserves », raconte ainsi Cécile. L'atelier reçoit également des primo-arrivants adultes, habitant dans des quartiers politiques de la ville et souvent éloignés de l'emploi. Même à quelques kilomètres de la zone dense urbaine, s'engager dans le maraîchage biologique n'est cependant pas une sinécure. « Depuis le Covid, les ventes directes ont beaucoup diminué », témoigne Cécile. Nicolas et Natalia, entrepreneurs à l'essai sur le domaine, ont également vu le nombre de paniers livrés dans le cadre d'Amap diminuer. Cela ne les dissuade cependant pas de continuer l'aventure : ils vont bientôt s'installer dans la commune voisine de Mandres-les-Roses, sur des terres propriété d'Ile-de-France nature. ●

C.B.



Christophe Hillairet, président de la chambre d'agriculture de la région Ile-de-France.

« Si la tendance en cours se poursuit, d'ici un siècle il n'y aura plus un mètre carré d'agriculture en Ile-de-France »

— Pour Christophe Hillairet, président de la chambre d'agriculture de la région Ile-de-France, préserver le foncier agricole, mais aussi développer des filières de transformation, est un impératif pour maintenir une agriculture forte dans la région Capitale.

Dans quelle mesure l'agriculture francilienne, aujourd'hui axée sur les grandes cultures, peut-elle se transformer pour devenir plus maraîchère et subvenir à une part croissante des besoins des Franciliens ?

Christophe Hillairet — Penser que les cultures franciliennes vont changer est une vue de l'esprit chez beaucoup de citoyens. Lorsque l'on cultive des céréales sur des terres, c'est parce que celles-ci y sont adaptées. On ne transforme pas des terres à céréales en territoires maraîchers si l'on n'a pas la disponibilité en eau. Or aujourd'hui, seulement 5 % des terres en Ile-de-France sont irrigables : donc la culture céréalière, on en a encore pour longtemps ! De la même façon, les activités de vente directe, de consommation locale et bio, ont fait l'objet d'une forte demande des citoyens pendant le Covid. Mais aujourd'hui, cette consommation est inférieure à celle de 2019 ! Et tout reste à faire en matière de préservation du foncier agricole : si la tendance en cours depuis les années 1970 se poursuit, d'ici 100 ans il n'y aura plus un mètre carré d'agriculture sur le territoire francilien !

Comment développer les filières de transformation en Ile-de-France ?

C. H. — Seuls trois abattoirs, une laiterie, trois sièges de coopérative et quelques moulins subsistent. Toute la transformation a quitté la région parce que l'on n'a plus la masse critique pour la faire fonctionner. Les filières les plus faciles à développer sont les légumeries, qui ne coûtent pas très cher à l'inverse des filières carnées. Nous montons, avec le conseil départemental de Seine-et-Marne, un atelier de transformation de légumes, fruits, laitages et volailles pour fournir 15 millions de repas annuels aux collèges et lycées de ce département, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis. ●

Propos recueillis par Elena Jeudy-Ballini

Une couveuse pour les néo-agriculteurs

— Les Champs des possibles offrent aux candidats à l'exploitation agricole la possibilité de tester, pendant trois ans, la viabilité de leur projet.

Depuis 2009, les prétendants à la création d'entreprise agricole ont eux aussi leur couveuse d'activité, dans laquelle ils peuvent, pendant trois ans maximum, tester leur motivation et leur activité. La coopérative Les Champs des possibles leur propose des espaces-tests agricoles où ils peuvent commencer à cultiver, et un statut : le Cape, contrat d'appui au projet d'entreprise. Le premier espace-test fonctionne depuis une douzaine d'années : il s'agit des 74 ha de la ferme de Toussacq, en Seine-et-Marne. Mais la coopérative peut désormais compter sur 14 autres lieux où les entrepreneurs en herbe trouvent terre, outils, hangars et, surtout, l'accompagnement d'un exploitant en titre. Certains sont propriété de la foncière Terre de liens, d'autres d'Ile-de-France nature, ou en por-

tage par la Safer. « Nous sommes ouverts sur tous les métiers, explique Sylvain Péchoux, cofondateur de la structure : maraîchage, polyculture, transformation et même des métiers tertiaires en lien avec l'agriculture. » Depuis quelques années, les « couvés » peuvent opter pour le statut d'entrepreneur salarié et transformer leur revenu d'activité en salaire. « Actuellement, 50 personnes sont en test d'activité et 15 autres ont le statut d'entrepreneur salarié », précise Sylvain Péchoux. Sur les quelque 60 personnes passées depuis 2009 par Les Champs des possibles, 80 % ont créé leur activité, tandis que 10 % ont choisi la voie du salariat agricole et 10 % sont revenus vers un monde du travail plus traditionnel. ●

C.B.

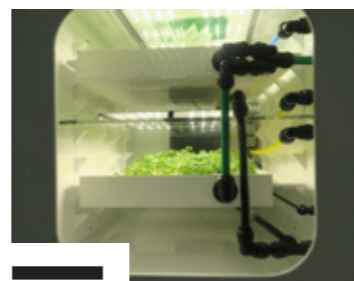


© MICHAEL BIRARD



Les Champs des possibles est une coopérative qui permet aux candidats à l'exploitation de tester leur activité agricole pendant au maximum 3 ans. Certains pratiquent également la transformation, en pains ou conserves.

© GOULVEN LE BAHERS



© JGP

Interstellar Lab Innovation/ Des légumes dans l'espace

Des fleurs rares, des légumes et même des insectes : tout pousse et grandit dans les « bioPods » d'Interstellar Lab. C'est en effet un concept « révolutionnaire » que développe la start-up installée à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), dirigée par Barbara Belvisi. Température, humidité, taux de CO₂, etc. : tous les paramètres de l'atmosphère intérieure de ses dômes de 150 m³ en forme de vaisseau spatial sont contrôlés. L'alimentation des plantes se fait en aéroponie, l'eau et les nutriments étant stockés dans le bioPod, sous le plancher. Les productions sont destinées en priorité aux secteurs de la cosmétique et de la pharmacie. La start-up a déjà des commandes pour 200 bioPods, chacun étant facturé 250 000 euros. Mais l'entreprise de Barbara Belvisi a également envoyé en Floride, dans les locaux de la Nasa, son produit Nucleus : organisé sous forme de neuf cubes, il vise à compléter l'alimentation d'une équipe de quatre à cinq astronautes partis en mission longue dans une station spatiale. Le concept vient de passer l'étape 2 du « deep space food challenge », lancé par la Nasa, et espère bien réussir brillamment la troisième étape. Un peu plus loin se trouve la maquette d'Ebios : destiné à être installé sur la Lune, ce Pod en forme de fleur servira à la fois à la culture de fruits et légumes, mais aussi au recyclage des déchets et à l'habitat. Si tout se passe bien.

L'agriculture urbaine, maillon entre la ville et les champs

— Si elle n'a pas - ou peu - vocation à nourrir les habitants, l'agriculture urbaine remplit de nombreuses fonctions, tant sur le plan social qu'environnemental ou économique.

Il faudrait cultiver 1,5 fois la surface de la Capitale si on voulait nourrir les Parisiens avec l'agriculture urbaine, a rappelé Audrey Pulvar lors du lancement de la saison 5 des « Parisculteurs », le 9 mars dernier. « L'agriculture urbaine n'a pas cette vocation, mais c'est un maillon essentiel en matière de résilience des grandes villes, de sensibilisation sur les sujets liés au vivant et à la préservation de la biodiversité », a déclaré l'adjointe à la maire de Paris chargée de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts.

« Il n'y a pas une mais des agricultures urbaines », pose en préambule Laure de Biasi, cheffe de projet agriculture, agriculture urbaine et alimentation durable au département environnement urbain et rural de l'Institut Paris Region. Elle distingue ainsi cinq catégories en la matière : les fermes périurbaines en circuits courts. « Au total, 985 exploitations franciliennes pratiquent les circuits courts, essentiellement du maraîchage », indique-t-elle, rappelant que l'Ile-de-France a longtemps été la première région productrice de légumes, avec 20 000 ha dédiés à cette activité en 1960. « Aujourd'hui les cultures légumières recommencent à augmenter : en 2010, on recensait 3 600 ha et presque 4 400 ha en 2020. »

Viennent en second, quant à la surface dans Paris intra-muros, les jardins collectifs, également en augmentation : 1 300 en 2019 contre 1 060 jardins en 2015. « Ensuite, on a des systèmes plus mixtes avec des micro-fermes urbaines qui vont avoir des fonctions productives et des fonctions d'activités et de services, poursuit Laure de Biasi. Le 4^e type concerne les serres urbaines et les systèmes indoors comme les cultures dans les parkings, souvent médiatisées mais qui, en termes de surface et de production, représentent peu. Sans oublier enfin une forme d'agriculture urbaine individuelle. »

SAS AVANT L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE

Des formes différentes d'agriculture qui revêtent aussi des fonctions différentes : certaines très productives, en lien avec l'activité marchande, d'autres au contraire très sociales, d'insertion par l'activité économique ou de nature plus pédagogique (connaître la saisonnalité des produits, apprendre à les cuisiner...). Sans oublier les vertus environnementales (préservation des sols, lutte contre les îlots de chaleur...). Des enjeux bien compris des collectivités qui encouragent les projets depuis le début des années 2010, selon Laure de Biasi, citant en exemple la démarche Ville comestible lancée à Arcueil (Val-de-Marne) en 2014 ou celle des « Parisculteurs » dans la Capitale, initiée en 2016. ●

Emmanuelle Chaudieu



© DR

Verbatim

« Il n'y a pas une, mais des agricultures urbaines »

Laure de Biasi, cheffe de projet agriculture, agriculture urbaine et alimentation durable au département environnement urbain et rural de l'Institut Paris Region.

A Saclay, les terres agricoles, partie intégrante du pôle d'excellence

— Alors que les chantiers battent leur plein sur le plateau de Saclay, celui-ci abrite toujours des exploitations agricoles, et notamment des élevages laitiers.

Installée à cheval sur Saclay (Essonne) et Jouy-en-Josas (Yvelines) depuis les années 1970, la ferme de Viltain est une quasi-institution sur le plateau de Saclay. « Nous avons ouvert la cueillette en 1981 et le magasin en 1992 », raconte Benoît Dupré, qui gère désormais l'exploitation avec sa sœur et son beau-frère. Ici sont proposés les produits les plus locaux possibles, ou du moins produits par « des exploitants qui nous ressemblent », explique le propriétaire.

Mais la ferme élève aussi 350 vaches laitières, fait rare en Ile-de-France. Environ 15 % du lait sert à fabriquer du fromage frais et des yaourts dans le petit atelier attenant à la salle de traite et au magasin. Le reste est envoyé dans une laiterie d'Orléans où est confectionné le « lait des trois fermes » – celles de Viltain, Grignon et Bissy dans les Yvelines.

Intensifier les relations entre le monde agricole et celui des occupants du Plateau fait partie des priorités de l'Epaps, l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay. « Pour mieux valoriser l'offre de produits locaux, a été créée, en 2019, la plateforme mangerlocal-paris-saclay.fr », rappelle Sibylle Parant, cheffe de projet agriculture à l'Epaps. « Et pour protéger le secteur agricole, dès le début des années 2000 l'association Terre & Cité a vu le jour », rappelle Dorian Spaak, son coordinateur général. Cette initiative a contribué à la création dès 2010 de la ZPNAF, zone de protection naturelle, agricole et forestière : elle sanctuarise dans la loi 4 115 ha d'espaces naturels, dont 2 469 dédiés à l'agriculture. ●

C.B.



© JGP

Pour protéger l'agriculture présente sur le plateau de Saclay de l'urbanisation en cours, à quelques centaines de mètres, une zone de protection a été créée.



La ferme de Saint-Denis est implantée en pleine ville, en zone fortement urbanisée.

© FERMES DE GALLY

A Saint-Denis, les Fermes de Gally entretiennent le patrimoine maraîcher de la ville

En 2016, lorsque René Kersanté, dernier maraîcher de Seine-Saint-Denis, décide de prendre sa retraite, la mairie de Saint-Denis, ville où était implantée son exploitation, lance un appel à projets pour maintenir une vocation agricole à cet îlot de campagne planté au milieu des barres d'immeubles. Deux acteurs s'associent pour y répondre : Le Parti poétique, collectif artistique, et les Fermes de Gally. Depuis mars 2017, le premier développe, sur 1 ha, le projet "Zone sensible" mêlant permaculture, événements, résidences d'artistes... Les Fermes de Gally, sur 2,7 ha, ont une ferme ouverte sur le modèle de celles existant dans les Yvelines. « Nous avons investi 1,5 million d'euros – dont une aide de 200 000 euros de la Région et de 200 000 euros de fonds européens – parce qu'il y avait l'intelligence du temps long, avec une mairie qui a osé signer un bail agricole sur 25 ans sur 3,5 ha en pleine ville », témoigne Xavier Laureau, cogérant des Fermes de Gally. Outre la vente directe, les ateliers, l'élevage et le maraîchage, les Fermes de Gally portent un projet de serre pilote en France : la construction et

l'exploitation d'une serre urbaine de 360 m², sur le toit de l'ancien hangar de la ferme Kersanté, dans le cadre du programme européen Groof visant à réduire les émissions de CO₂ des secteurs de la construction et de l'agriculture. Conçue par le duo d'architectes Lacaton et Vassal, cette serre inaugurée en juillet 2022 permet de réduire le CO₂, d'optimiser la récupération de la chaleur et de produire local. ● E.C.

Le projet Agoralim, dans le Val d'Oise, doit accorder une place importante tant à l'agriculture qu'à la transformation des produits agricoles, à leur mise sur le marché et à la formation des jeunes.



© SEMMARIS

Agoralim Le projet avance à bas bruit

Porté par la Semmaris, qui gère le MIN de Rungis, Agoralim devrait créer 5 000 emplois et s'organiser sur quatre sites d'au total 200 à 300 000 m² largement localisés sur le Triangle de Gonesse (Val d'Oise). Différentes activités sont prévues, dont un volet agricole avec de la transformation, un carreau des producteurs pour de la vente directe, de la distribution, des services tertiaires, de la restauration, des espaces de formation et un pôle d'innovation. « Actuellement, le gros du travail est concentré sur l'acquisition du foncier », explique Stéphane Layani, pdg de la Semmaris. La concertation avec les habitants et les acteurs du territoire sera organisée prochainement. Un appel d'offres est par ailleurs en cours afin d'identifier l'entreprise qui va développer le site de e-commerce Agoralim direct pour mettre en relation les producteurs locaux avec des professionnels de l'agroalimentaire.



La serre en toiture du projet Groof a été conçue par le duo d'architectes Lacaton et Vassal.

© FERMES DE GALLY

Institutions

L'Ademe IDF en soutien à l'agriculture urbaine

Si elle ne finance pas directement les projets d'agriculture urbaine ou périurbaine, l'Agence de la Transition Ecologique suit de près toutes les évolutions de ce secteur. C'est notamment la tâche de Philippe Moinat, chargé de l'agriculture urbaine et de proximité à l'Ademe Ile-de-France depuis fin 2020. Celle-ci a, en partenariat avec la métropole du Grand Paris et la Drieat, soutenu la réalisation par l'Afaup (association française de l'agriculture urbaine professionnelle) d'une étude de préfiguration pour la structuration des acteurs de l'agriculture urbaine en Ile-de-France. L'Afaup a notamment élaboré une cartographie des projets et va présider au lancement, prévu le 12 avril 2023, du réseau francilien des agricultures urbaines (Réfaur). L'Ademe devrait par ailleurs lancer, courant 2023, un appel à projets pour soutenir des études sur des axes lui semblant intéressants. Enfin, elle a développé au niveau national un outil baptisé ClimAgri : il permet de construire et tester différents scénarios agricoles, en prenant en considération les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'agriculture.

LE BON SENS DE LA CROISSANCE

Défendons un modèle agricole d'avenir

Terre de Liens s'engage pour une agriculture biologique et paysanne, respectueuse de l'humain et de la nature. Découvrez et soutenez nos programmes en faveur de la transition agroécologique.



>> En faisant un don à la Fondation Terre de Liens, vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale de 66 % de son montant sur l'impôt sur le revenu ou de 75 % sur l'IFI.

[DON.TERREDELIENS.ORG](https://don.terreliens.org)

